

LANAUDIÈRE

ENGAGEMENT JEUNESSE

DIAGNOSTIC SUR LA CONTINUITÉ DES SERVICES AUX JEUNES



Table des partenaires
du développement social
de Lanaudière



DOCUMENT DE CONSULTATION

Rédigé par Isabelle Levasseur, agente de liaison

Pour le comité de suivi Engagement jeunesse
Lanaudière

Septembre 2009

La production du diagnostic sur la continuité des services aux jeunes de l'Engagement jeunesse a été assumée par la Table des partenaires du développement social de Lanaudière.

La rédaction des textes a été réalisée par Isabelle Levasseur.

Les textes ont été soumis au comité de lecture composé de Claude Courchesne d'Emploi-Québec, de René Desjardins de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière et de Chantal Lalonde de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière.

La mise en page a été réalisée par la Table des partenaires.

Pour informations, communiquez avec la Table des partenaires du développement social de Lanaudière.



TABLE DES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LANAUDIÈRE

3, rue Papineau, bureau 107, Joliette (Québec) J6E 2K3

 *(450) 759-9944*

 *(450) 759-8889*

 *lanaudiere@tpdsl.org*

 *chantal.lalonde@tpdsl.org*

<http://www.tpsdl.org>

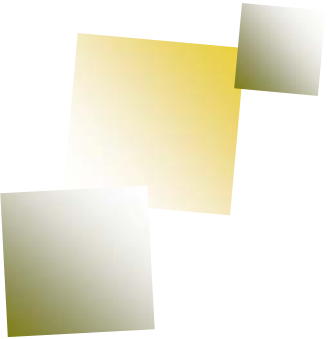


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1	LE CONTEXTE	5
2	LA MÉTHODOLOGIE	6
3	LA TERMINOLOGIE.....	7
4	LA CONTINUITÉ DES SERVICES.....	7
	AVANT-PROPOS	9

PARTIE 1 LE CHANTIER D'ACCOMPAGNEMENT DES 16-24 ANS

1.1	Portrait de la clientèle	13
1.2	Portrait des programmes et mesures	17
1.2.1	Programme Alternative jeunesse	17
1.2.2	Mesure Jeunes en action	21
1.2.3	Mesure Idéo 16/17 - Innovation, Développement, Exploration, Orientation	27
1.2.4	Programme J'embarque quand ça me ressemble	33

PARTIE 2 LA PLANIFICATION DE LA TRANSITION DE L'ÉCOLE À LA VIE ACTIVE (TÉVA)

2.1	Portrait de la clientèle	41
2.2	Portrait de la mesure ciblée par Engagement jeunesse	49

PARTIE 3 LE PROGRAMME DE QUALIFICATION DES JEUNES EN CENTRE JEUNESSE (PQJ)

3.1	Portrait de la clientèle	55
3.2	Portrait de la mesure ciblée par Engagement jeunesse	59

PARTIE 4 LES MÉCANISMES DE CONCERTATION DANS LANAUDIÈRE

4.1	Portrait des mécanismes de concertation.....	67
4.2	Les mécanismes de concertation pour le Chantier 16-24 ans.....	69
4.3	Les mécanismes de concertation pour la TÉVA	71
4.4	Les mécanismes de concertation pour le PQJ.....	73
4.5	Description des mécanismes de concertation.....	75

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des membres du comité de suivi dans Lanaudière.....	87
Annexe 2 : Liste des sigles et acronymes	89
Annexe 3 : Liste des documents de référence.....	91

Introduction

1 LE CONTEXTE

La réalisation de l'Engagement jeunesse est issue de la volonté du gouvernement du Québec, par sa Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, d'adapter les services aux diverses réalités des jeunes. Plus précisément, l'Engagement jeunesse vise à mettre en œuvre des actions en vue d'améliorer la continuité des services aux jeunes ainsi que leur efficacité et leur cohérence.

Avant tout, l'Engagement jeunesse est une entente interministérielle conclue dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté entre les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de l'Immigration et des Communautés culturelles, des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire et de la Santé et des Services sociaux.

L'objectif ultime de la démarche est de favoriser l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes ayant des difficultés dans leur insertion à la vie active. Pour réaliser ce projet, les acteurs du milieu sont interpellés à mettre en œuvre les stratégies et les actions pour parvenir à un continuum de services dédiés aux jeunes dans Lanaudière.

Toutefois, l'articulation des stratégies et des actions doit s'établir selon les principes directeurs suivants : produire un diagnostic présentant le portrait de la clientèle et les mesures ciblées par l'Engagement jeunesse, réaliser une démarche de concertation et

de coordination avec les intervenants locaux et régionaux et, finalement, s'appuyer sur les structures de concertation qui œuvrent déjà pour la continuité des services et ne pas doubler ces structures.

L'un des moyens retenus pour atteindre cet objectif commun consiste à améliorer la complémentarité et l'efficacité des services de santé, des services sociaux, de qualification et d'aide à l'emploi destinés aux jeunes.

Par conséquent, l'Engagement jeunesse Lanaudière vise **l'amélioration des liens entre les organismes qui offrent des services aux jeunes** afin que ces derniers puissent, entre autres choses, accéder plus facilement à certains services, passer sans heurt d'une mesure ou d'un programme gouvernemental à un autre et bénéficier d'un meilleur accompagnement dans leurs démarches.

Les travaux seront concentrés sur les mesures suivantes :

1. Le Chantier d'accompagnement des 16-24 ans qui connaissent des difficultés particulières :
 - Programme Alternative jeunesse
 - La mesure Jeunes en action pour les 18-24 ans
 - La mesure IDÉO 16-17
 - Programme J'embarque quand ça me ressemble
2. La transition des jeunes handicapés de l'école à la vie active (TÉVA);
3. L'implantation du Programme Qualification des jeunes en centres jeunesse (PQJ).



2 LA MÉTHODOLOGIE

Une série d'étapes doit être franchie pour la réalisation d'un plan d'action régional visant l'amélioration de la complémentarité et de l'efficacité des services offerts aux jeunes dans Lanaudière. Voici les principales étapes prévues au plan de travail :

1. Recherche d'information sur les programmes et mesures dédiés aux jeunes;
2. État de la situation des quatre mesures sur la continuité des services :
 - Portrait de la clientèle prestataire de ces mesures, âge, caractéristique, nombre, etc.
 - Portrait des mesures et des programmes ciblés par l'Engagement jeunesse, constats et pistes de solution
 - Les mécanismes de concertation
 - La continuité des services et les conditions gagnantes
 - Les documents de référence
3. Consultations régionales pour la validation et la bonification de l'état de situation;
4. Production d'un rapport des consultations régionales;
5. Tournée de consultations locales;
6. Élaboration du plan d'action régional et du mécanisme de suivi;
7. Mise en œuvre du plan d'action régional sur le continuum de services.

La réalisation de ces étapes est possible seulement avec l'implication des partenaires concernés par les programmes et les mesures ciblés par l'Engagement jeunesse. Toutes les activités à réaliser doivent converger vers un plan d'action concerté. Les grandes visées de ce plan porteront sur :

1. L'amélioration des liens entre les organismes publics, communautaires et privés qui offrent des services d'accueil, de référence et d'accompagnement aux jeunes en difficulté;

2. La simplification de la réglementation et des procédures administratives concernant l'offre de service s'adressant aux jeunes;
3. La réduction des délais avant d'accéder à un service donné;
4. La modulation des programmes, des interventions ou des stratégies dans le but de les rendre davantage complémentaires.

Le présent document constitue le diagnostic qui servira d'outil de référence aux consultations régionales. Celles-ci serviront à élaborer les pistes d'actions pour améliorer la continuité des services. L'étape de la consultation vise d'abord à valider l'information consignée pour ensuite partager les points de vue sur les énoncés des problématiques et des conditions gagnantes. Cette étape est primordiale à la mobilisation des partenaires dans le milieu. Le diagnostic décrit le portrait des services offerts pour chacun des programmes et mesures visés par l'Engagement jeunesse, soit le Chantier d'accompagnement des 16-24 ans, la planification de la transition de l'école à la vie active et le Programme Qualification des jeunes en centres jeunesse.

Les données et l'information exposées dans ce document ont été obtenues par des consultations de documentation, par des échanges téléphoniques ou électroniques et par des rencontres réalisées auprès d'acteurs dispensateurs des mesures et des programmes. Ont participé aux échanges : mesdames et messieurs Claude Courchesne, Claudette Bergeron, Martha Vasquez (Emploi-Québec), Diane Hamelin, Mélissa Moffette (Carrefour jeunesse-emploi Les Moulins), Christian Pelletier, Jean Caron, Mathieu De Serres, France Lamontagne (Centre jeunesse de Lanaudière), Jérôme Gauthier (Office des personnes handicapées du Québec de Lanaudière), Marcelle Goyet (Service spécialisé de main-d'œuvre ESSORII) et Gisèle Legault (Centre de réadaptation La Myriade) et Madame Isabelle Fraser (CS des Samares).

Les contenus et les recommandations formulés n'engagent pas les sources qui ont contribué à la



préparation des textes. Vous trouverez, en annexe, la liste des sigles et acronymes et la liste des documents de référence consultés pour la rédaction de ce document.

3 LA TERMINOLOGIE

Afin de bien comprendre de quoi il est question, le comité a cru bon de s'entendre sur certaines définitions :

Continuité des services

Articulation de services offerts par des organismes œuvrant à différents niveaux en un réseau intégré qui permet d'assurer une prise en charge continue, sans rupture ou incohérence, des personnes qui ont besoin de ces services¹.

Efficience des services

Rapport entre les services livrés et les ressources utilisées².

Cohérence des services

Convenance logique des services entre eux, absence de contradiction, de doublages, harmonie entre les services³.

Mécanisme de concertation

Action consistant à associer sous forme de contacts et de consultations préalables les « partenaires sociaux » intéressés à l'élaboration de diverses mesures économiques et sociales en vue d'une action⁴. Il s'agit ici, pour le présent ouvrage, de tables de concertation qui sont mises en place aux niveaux local et régional.

Aide de dernier recours

Nouveau terme employé signifiant l'aide sociale, le soutien du revenu, la sécurité du revenu, etc.

4 LA CONTINUITÉ DES SERVICES... ET LES CONDITIONS GAGNANTES

La réalisation de ce diagnostic permet de constater que la continuité des services offerts aux jeunes évolue au gré des changements des programmes et des mesures qui surviennent lors de l'adoption de nouvelles politiques. Des facteurs tels que le milieu de vie, les relations familiales, le marché du travail et les difficultés scolaires viennent modifier les besoins des jeunes qui nécessitent des ajustements dans les services.

Durant l'exercice, bon nombre d'intervenants ont été invités à réfléchir sur la prestation de leurs services. Toutefois, il est important de noter que plusieurs acteurs n'ont pu être consultés et que plusieurs tables de concertation n'ont pas encore fait l'objet de présentation, de discussion et de consultation concernant l'Engagement jeunesse. Cependant, ils seront sollicités sous peu afin qu'ils puissent enrichir ce diagnostic. D'ailleurs, une consultation régionale prendra forme dès le printemps 2009.

Néanmoins, à ce stade-ci de la démarche, il nous est possible d'énumérer quelques conditions gagnantes pouvant nous amener à un continuum de services dédiés aux jeunes. Les éléments qui constituent les conditions gagnantes sont la combinaison commune des constats et des pistes de solution énumérés lors de l'administration du questionnaire et des discussions avec les différents acteurs. Aussi, les conditions gagnantes devront faire l'objet de discussions et de validation lors des consultations régionales et pourraient servir d'assise au plan d'action concerté.

¹ Source : Office québécois de la langue française

² Source : Idem

³ Source : Idem

⁴ Source : Idem



Les partenariats dédiés à l'amélioration des services sont le gage d'une offre de services diversifiés et complémentaires qui répondra mieux aux besoins des jeunes. Les acteurs concernés doivent se mobiliser autour d'un objectif commun, soit d'améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement et de référence, peu importe la nature des services offerts aux jeunes.

Un meilleur accompagnement

Les jeunes doivent être informés et guidés à travers les différentes étapes qui conjugueront leur insertion socioprofessionnelle. Que ce soit au niveau des exigences personnelles et relationnelles ou reliées au marché du travail, cet accompagnement doit commencer dès le moment où le jeune désire effectuer son entrée en formation ou son entrée sur le marché du travail.

L'évaluation et la référence

Au cours de son cheminement socioprofessionnel, un jeune peut avoir besoin de différents services offerts par plusieurs organismes, ce qui implique qu'il pourra être référé vers l'un ou l'autre de ces organismes. Une référence commande une évaluation des problématiques et des besoins du jeune afin de pouvoir le diriger vers les services les plus appropriés pour lui. L'intervenant qui réfère un jeune devrait s'assurer de bien connaître les services et d'établir un lien avec l'intervenant de l'organisme où le jeune est dirigé. L'accompagnement du jeune peut être nécessaire lors de ces références.

La connaissance des programmes et services des organismes du milieu

Pour arriver à une continuité de services, il est impératif que les organismes connaissent l'ensemble des services offerts par chacun ainsi que l'ensemble des programmes jeunesse existants. Le fait de connaître les programmes et les services favorise la référence des jeunes vers les organismes.

La clarification des rôles et la reconnaissance de l'expertise de chacun

Chaque organisme possède sa propre mission et ses propres façons de faire. Les rôles et les mandats de chacun doivent être clarifiés et bien définis. Il est important de travailler en collaboration et de respecter les mandats de chacun afin d'éviter le dédoublement des services.

La communication et le partenariat entre les organismes

Pour développer une réelle concertation et un véritable partenariat entre les organismes, il est nécessaire d'échanger de l'information et d'établir des protocoles d'entente. Il est aussi nécessaire d'effectuer une lecture partagée des problématiques et de déterminer un langage commun.



AVANT-PROPOS

Afin de réaliser l'Engagement jeunesse Lanaudière, les acteurs du milieu seront invités à établir des passerelles entre eux, à mettre en œuvre des stratégies et des actions pour parvenir à un continuum de services dédiés aux jeunes. À cet effet, il est important d'obtenir un portrait complet des programmes et des mesures ciblés par l'Engagement jeunesse et d'en développer une compréhension partagée.

À l'aide d'un questionnaire, plusieurs acteurs régionaux ont été amenés à réfléchir sur leur prestation de services. La réflexion a porté, entre autres, sur la façon dont fonctionnent actuellement ces mesures, sur les mécanismes d'accueil et de référence existants, sur la façon dont on accompagne ces jeunes et sur les liens entre les partenaires qui gravitent autour de ces jeunes. Cet exercice a donné l'occasion à l'ensemble des acteurs de tracer un bilan sur leur façon de faire et ainsi faire ressortir les forces et les faiblesses, énumérer les constats et les pistes de solution afin de déterminer les conditions gagnantes servant à parvenir ensemble à un continuum de services dédiés aux jeunes.



LE CHANTIER D'ACCOMPAGNEMENT DES 16-24 ANS

ÉTAT DE SITUATION

Le programme Alternative jeunesse

La mesure Jeunes en action

La mesure IDEO 16-17

Le programme J'embarque quand ça me ressemble

1.1 Portrait de la clientèle

Afin d'avoir une vue d'ensemble des caractéristiques des jeunes pour qui les mesures du Chantier d'accompagnement 16-24 ans ont été conçues, nous croyons important de dresser un portrait complet de cette clientèle.

Selon le recensement de 2006, il y aurait près de 53 825 jeunes de 15 à 24 ans dans Lanaudière. Ce

segment représente près de 12,5 % des 429 060 personnes habitant la région de Lanaudière. Cette catégorie d'âge est toujours en croissance tout comme l'âge de la population générale. Cette croissance démographique devrait se maintenir encore une vingtaine d'années.

Tableau 1

Répartition des jeunes de 0 à 34 ans par territoires de MRC en 2006

	D'Autray	L'Assomption	Joliette	Matawinie	Montcalm	Les Moulins	Lanaudière	Québec
Total des âges	40 320	109 635	58 355	49 720	42 560	128 470	429 060	7 546 135
0-14 ans	6 780	19 850	8 920	7 425	7 905	26 965	77 845	1 252 510
15-24 ans	4 690	14 630	7 485	5 010	4 925	17 085	53 825	947 180
25-34 ans	4 230	11 735	6 445	4 210	5 030	17 560	49 210	960 195
Total 0-34 ans	15 700	46 215	22 850	16 645	17 860	61 610	180 880	3 159 885
% de 0-34 ans	38,9 %	42,2 %	39,2 %	33,5 %	42,0 %	48,0 %	42,2 %	41,9 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2006, compilation spéciale Emploi-Québec Lanaudière.

1.1.1 CARACTÉRISTIQUES

Les jeunes ciblés par le Chantier d'accompagnement éprouvent généralement des difficultés à poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. Ces jeunes vivent des difficultés liées à l'employabilité et ont souvent besoin d'aide, de soutien et d'accompagnement pour accéder au marché du travail.

En ce qui concerne leur réalité sociale, ces jeunes sont touchés par différentes problématiques sociales qui ont une incidence sur leur participation pleine et entière à l'ensemble des activités et sur leur estime de soi. Parmi ces problématiques, mentionnons le manque d'activité physique, les communications intergénérationnelles, la violence, les gangs de rue, la prostitution, les toxicomanies et l'hypersexualisation des jeunes filles. La détresse causée par ces problématiques provoque

la démotivation et, par conséquent, le manque d'élan nécessaire à la réalisation de soi.

1.1.2 LES JEUNES ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL

En 2006, les jeunes de Lanaudière, malgré une plus faible scolarité que la moyenne québécoise, présentaient un taux d'activité et d'emploi équivalent à celui de l'ensemble du Québec. Ceci s'explique, en partie, par le fait qu'une grande part des emplois dans Lanaudière exige un niveau de scolarité plus faible.

En 2006, sur les 53 825 jeunes de 15 à 24 ans de la région de Lanaudière, 30 665 occupaient un emploi. Cependant, près de la moitié de ces emplois était des emplois à temps partiel, ce qui permet de constater qu'un nombre considérable de jeunes

combinent le travail et les études. De plus, la faible scolarisation des jeunes fait que ces derniers ont accès à des emplois moins bien rémunérés et souvent précaires.

Néanmoins, on observe chez notre groupe cible des difficultés à maintenir un emploi. En effet, il n'est pas rare de voir ces jeunes passer d'un emploi à un autre. Quelles en sont les causes? Plusieurs personnes interrogées nous indiquent clairement que le savoir-faire n'est nullement remis en question. La majorité des employeurs est disposée à offrir aux jeunes la formation reliée à l'emploi; faut-il seulement qu'ils possèdent les habiletés dites de base, soit la ponctualité, l'initiative, la motivation, la responsabilité, bref le savoir-être.

Tableau 2

Les jeunes de 15-24 ans et le marché du travail en 2006

Indicateurs	Groupe d'âges	Lanaudière		Québec	
Population totale	Total	429 060	100,0 %	7 546 135	100,0 %
Population de 15 ans et plus	Total - 15 ans et plus	347 470	81,0 %	6 184 490	82,0 %
	15 - 24 ans	53 825	12,5 %	944 770	12,5 %
Population active totale	Total - 15 ans et plus	230 120	53,6 %	4 015 200	53,2 %
	15 - 24 ans	34 420	8,0 %	598 860	7,9 %
Personnes occupées	Total - 15 ans et plus	217 120	50,6 %	3 735 505	49,5 %
	15 - 24 ans	30 665	7,1 %	526 845	7,0 %
Chômeurs	Total - 15 ans et plus	13 005	3,0 %	279 695	3,7 %
	15 - 24 ans	3 760	0,9 %	72 015	1,0 %
Inactifs	Total - 15 ans et plus	117 345	27,3 %	2 169 290	28,7 %
	15 - 24 ans	19 365	4,5 %	345 910	4,6 %
Taux d'activité	Total - 15 ans et plus	66,2 %		64,9 %	
	15 - 24 ans	64 %		63,4 %	
Taux d'emploi	Total - 15 ans et plus	62,5 %		60,4 %	
	15 - 24 ans	57 %		55,8 %	
Taux de chômage	Total - 15 ans et plus	5,7 %		7 %	
	15 - 24 ans	10,9 %		12 %	

Source : Statistique Canada, Recensement 2006, compilation spéciale Emploi-Québec Lanaudière.

1.1.3 LES JEUNES ET L'ÉDUCATION

L'obtention d'un diplôme d'études secondaires constitue une condition d'admissibilité minimale à

l'intégration au marché du travail. Il s'agit d'une base pour des conditions de vie meilleures, mais non assurées. La situation dans Lanaudière entre

juin 2002 et juin 2004 indique que plus des deux tiers des élèves lanaudois (67,7 %) ont obtenu un premier diplôme d'études secondaires entre juin 2002 et juin 2004, ce qui correspond à 11 220 élèves lanaudois âgés de moins de 20 ans inscrits dans les écoles publiques ou privées. Les filles obtiennent un taux de diplomation qui surpasse nettement celui des garçons avec 17,5 points de pourcentage de plus : 76,7 % contre 59,2 %. Quelle que soit la période, le taux de diplomation au secondaire reste nettement plus bas pour le territoire du Réseau local de services (RLS) de Lanaudière-Nord que pour celui du sud (67,6 % contre 70,0 % entre 1999 et 2001 et 63,4 % contre 70,9 % entre 2002 et 2004)⁵.

1.1.4 LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE DANS LANAUDIÈRE⁶

Dans Lanaudière, en 2002-2003, plus d'un élève sortant du secondaire sur quatre (27,5 %) a quitté l'école sans avoir un diplôme ou une qualification. Ce pourcentage représente environ 1 200 élèves lanaudois, soit l'équivalent des effectifs d'une école secondaire de taille moyenne. Les garçons, avec un pourcentage de 36,6 %, sont deux fois plus nombreux que les filles (18,7 %) à quitter l'école secondaire avant d'avoir obtenu un diplôme.

La proportion de décrocheurs du secondaire a varié en dents de scie depuis 2000-2001. Il atteint alors 27,1 %; en 2001-2002, il s'abaisse à 25,7 %, pour remonter à 27,5 % en 2002-2003. Qu'importe la période considérée, la proportion de décrocheurs parmi les garçons demeure beaucoup plus élevée que celle des filles.

Quelle que soit l'année scolaire, la proportion lanaudoise de décrocheurs reste toujours supérieure à celle du Québec. En 2001-2002, elle

est toutefois presque équivalente au pourcentage québécois (25,7 % c. 25,0 %). Comparativement aux garçons, le pourcentage de décrocheurs parmi les filles de Lanaudière se rapproche ou est inférieur à celui des Québécoises. Chez les garçons lanaudois, le portrait est tout autre. Qu'importe la période, la proportion de décrocheurs excède de plusieurs points de pourcentage celle des garçons québécois.

En 2002-2003, le pourcentage de décrochage au secondaire demeure presque deux fois plus élevé dans le territoire de RLS de Lanaudière-Nord (36,9 %) qu'il ne l'est pour celui du sud (20,8 %). Les disparités sont encore plus criantes lorsqu'on considère le sexe des décrocheurs. Ainsi, le pourcentage grimpe à 49,2 %, soit presque la moitié des garçons du territoire de RLS de Lanaudière-Nord comparativement à un peu plus du quart (27,7 %) pour ceux du sud. Entre les filles du territoire de RLS de Lanaudière-Nord (25,3 %) et celles du sud (13,7 %), les écarts persistent, bien que les pourcentages obtenus soient deux fois moindres que ceux des garçons. Les pourcentages de décrocheurs au secondaire atteignent des sommets dans les MRC de Montcalm (45,1 %) et de Matawinie (41,9 %), alors que les plus faibles sont observés dans les MRC de L'Assomption (17,8 %) et des Moulins (23,5 %). La situation est très préoccupante parmi les garçons des MRC de Montcalm (62,1 %), de Matawinie (52,7 %) et de D'Autray (48,9 %).

Les jeunes ciblés par le Chantier d'accompagnement ont connu pour la plupart des difficultés dans leur parcours scolaire. En effet, ces jeunes ont vécu des échecs scolaires répétés reliés souvent à des difficultés d'ordre familial, relationnel et environnemental. Ces jeunes ne trouvent pas leur place à l'école, remettent souvent le système scolaire en question et vivent en marge de tout cadre et procédures établis par l'école. Inévitablement, ces jeunes sont catalogués, marginalisés et finissent par être en rupture avec le milieu scolaire. L'ensemble

⁵ Source : Système Lanaudois d'Information et d'Analyse (SYLIA), Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière, Service de surveillance, recherche et évaluation.

⁶ Idem

des acteurs confirme que les difficultés rencontrées par les jeunes se définissent à partir du parcours qui débute lors des premières années à l'école primaire jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification leur permettant d'accéder à

un emploi rémunérateur qui, en retour, procure l'autonomie personnelle. Par conséquent, le cheminement risque de varier beaucoup d'un individu à un autre.

De façon générale, on retrouve le plus souvent les difficultés suivantes :

- ♦ Difficultés scolaires
- ♦ Interruption des études (décrochage)
- ♦ Difficultés d'orientation
- ♦ Problèmes de motivation
- ♦ Remise en question
- ♦ Problèmes de consommation de drogue
- ♦ Problèmes financiers et familiaux
- ♦ Problèmes relationnels et psychosociaux
- ♦ Problèmes avec la justice
- ♦ Qualification insuffisante pour obtenir un emploi
- ♦ Chômage
- ♦ Maladie
- ♦ Accident de travail

Les jeunes de cette catégorie évoluent à travers des expériences et des apprentissages qui sont caractérisés par une série de facteurs qui les influencent tels le milieu de vie, la famille, la santé, le revenu disponible, la mobilité, les relations garçons/filles, les activités sociales et sportives, l'usage de drogue, la consommation, le travail, les déficiences, les difficultés scolaires, l'interruption des études, etc.

Durant cette période, la trajectoire de vie des jeunes risque de bifurquer dépendamment de l'entourage et des conditions de facilitation. D'où la nécessité de dispenser aux jeunes des services de soutien, d'accompagnement et de référence en provenance de mesures et de ressources de type parental, relationnel ou institutionnel.



1.2 Portrait des programmes et mesures

1.2.1 PROGRAMME ALTERNATIVE JEUNESSE

Description

Le programme Alternative jeunesse est offert aux jeunes de moins de 25 ans qui sont admissibles au Programme d'aide sociale ou au Programme de solidarité sociale afin d'entreprendre une démarche active vers l'autonomie personnelle, sociale et professionnelle. La participation des jeunes au programme s'effectue sur une base volontaire. En contrepartie de l'engagement des jeunes, une allocation jeunesse est versée. Cette allocation est plus élevée que la prestation du Programme d'aide sociale. Le programme est d'une durée maximale de trois ans.

Objectif de la mesure

Ce programme permet d'offrir un accompagnement pour aider les jeunes à faciliter leur retour aux études ou à intégrer un emploi.

Nature de l'intervention

Les jeunes accèdent au programme par l'entremise d'un agent d'aide à l'emploi des

Centres locaux d'emploi (CLE) qui les accompagne tout le long de la démarche. L'agent et le jeune élaborent ensemble un plan d'intervention en fonction des besoins du jeune et de sa situation par rapport au marché du travail. Avec ce plan, le jeune a accès au soutien nécessaire pour orienter sa démarche et choisir les activités qui lui permettront d'obtenir un emploi, de se diriger au besoin vers une formation, de se préparer au marché du travail ou d'effectuer, avec des outils efficaces, une recherche d'emploi profitable.

Organismes dispensateurs de la mesure

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, par l'entremise du CLE.

Constats

Le programme Alternative jeunesse constitue une alternative à l'aide de dernier recours. À cet effet, l'admissibilité d'un jeune au programme Alternative jeunesse est directement liée à son admissibilité à l'aide de dernier recours.

Lors du dépôt de sa demande d'aide de dernier recours, le jeune est rapidement rencontré par les agents d'accueil, d'évaluation et de référence (AER) et est bien informé des possibilités du programme Alternative jeunesse. La réaction du jeune est généralement positive parce qu'en échange de sa participation active, le jeune reçoit des allocations jeunesse et un accompagnement soutenu de la part des agents d'aide à l'emploi. Les allocations financières sont avantageuses par rapport à celles du dernier recours et elles lui sont versées aux deux semaines, ce qui permet au jeune d'être davantage dans une situation d'employabilité que dans une situation de prestataire d'aide sociale.

Étant donné que le programme Alternative jeunesse est un programme d'aide financière, le processus d'admissibilité n'est pas toujours facile à comprendre pour un jeune. À titre d'exemple, voici le parcours auquel est confronté un jeune qui se présente au CLE. Le jeune doit déposer une demande d'aide de dernier recours. S'il est admissible à l'aide, il peut ensuite être référé à Alternative jeunesse. De plus, lors de cette rencontre, on lui parle également des mesures d'employabilité issues du coffre à outils d'Emploi-Québec. La quantité de documents requis pour évaluer l'admissibilité à l'aide de dernier recours est fastidieuse et pénible pour le jeune. Il n'est pas facile de s'y retrouver, cela demande du temps pour trouver et remplir l'ensemble des papiers exigés (surtout le formulaire pour la contribution parentale) et occasionne beaucoup de déplacements pour le jeune qui, souvent, n'a pas de transport.

Lorsque le jeune dépose sa demande d'aide de dernier recours trop près de l'heure de fermeture du midi ou en fin de journée, il ne peut être rencontré dû à la fermeture des bureaux du Centre local d'emploi. Même si la demande est accueillie et que le jeune est rencontré à un autre moment, il n'est pas rare de constater que le jeune

tarde à fournir les documents, se décourage et retourne chez lui. Comment récupérer-t-on ces jeunes? En termes de continuité de services, le délai d'accès est primordial. Or, on constate que la quantité de documents à fournir pour la demande d'aide, le manque de transport et la fermeture des bureaux sont des facteurs qui constituent des obstacles à l'efficacité et à la continuité des services.

La référence du jeune vers le programme Alternative jeunesse s'effectue par les agents de la solidarité sociale. La référence et la prise en charge se font rapidement et efficacement. À cet égard, on note une efficacité concernant la communication et la prestation des services entre la solidarité sociale et les agents d'aide à l'emploi. La gestion de l'accompagnement et du suivi est effectuée par l'agent et une entente est prise avec le client afin de responsabiliser ce dernier dans sa mise en action. Or, les multiproblématiques que vivent les jeunes commandent davantage de suivi, engendrent un agenda de plus en plus lourd chez les agents et ces derniers se voient vite dépassés par l'ampleur de l'accompagnement à effectuer. Cependant, l'accompagnement et le suivi se font plus facilement auprès des jeunes qui participent à une mesure d'employabilité puisque le suivi est également assuré par une ressource externe. Le jeune est alors accompagné par un intervenant qui voit à sa mise en action et l'aide à acquérir les attitudes et les aptitudes qui faciliteront son insertion socioprofessionnelle.

Dans Lanaudière, nous constatons que les CLE ne fonctionnent pas tous de la même façon, ce qui influence et teinte la prestation de services. Certains CLE ont mis en place des équipes d'agents dédiées à la jeunesse, d'autre pas. Malgré leur mode de fonctionnement différent, on constate que chacun s'emploie à donner le meilleur service en fonction de sa capacité.

La structure et la conformité administrative du programme Alternative jeunesse sont très lourdes. Nonobstant la quantité de documents à fournir pour être admissible à l'aide de dernier recours, l'administration des montants alloués pour le client est compliquée lorsque le jeune participe aussi à une mesure d'employabilité. De plus, comme il n'y a pas de montant alloué pour le transport des rendez-vous médicaux et pour les médicaments, l'analyse des demandes de besoins spéciaux prend beaucoup de temps en gestion pour l'agent. Par conséquent, cela diminue le temps d'intervention consacré en accompagnement auprès du jeune.

On constate aussi qu'il y a absence de procédure pour l'accompagnement à faire auprès d'un participant qui veut faire des recherches d'emploi de façon autonome. Cette absence de procédure entraîne un dilemme pour les agents... Quels sont la fréquence des suivis et le nombre de recherches d'emploi à effectuer par semaine?

Qu'est-ce qui est acceptable ou non comme nombre? Fort est de constater que la lourdeur des procédures administratives engendre des difficultés chez les jeunes et chez les agents.

L'établissement des liens entre les partenaires nécessite du temps et de l'investissement de la part de chacun. La collaboration avec les ressources externes telles les carrefours jeunesse-emploi, les groupes alpha et autres organismes est excellente et l'utilisation de l'outil d'information MSI (mesure, service, individu) permet une meilleure fluidité de l'information.

La complémentarité des services passe inévitablement par une meilleure connaissance des services dédiés à la jeunesse. Une constante mise à jour de cette information chez l'ensemble des partenaires est un gage de succès pour assurer une meilleure complémentarité de services.

En résumé...

La quantité de documents requis pour l'admissibilité au programme d'aide de dernier recours est ardue et compliquée pour le jeune (surtout le formulaire de contribution parentale) et entraîne un long délai entre l'acceptation à l'aide de dernier recours et l'acceptation au programme Alternative Jeunesse. Le jeune aurait besoin d'être accompagné lors de ces procédures d'admissibilité.

La lourdeur des procédures administratives engendre des difficultés chez les jeunes et chez les agents. L'allègement des procédures administratives favoriserait l'efficacité au niveau des interventions et du programme en général.

Ce ne sont pas tous les CLE qui possèdent une équipe dédiée à la jeunesse et on note une disparité dans la prestation de services entre les CLE.

Les jeunes ciblés par le programme demandent beaucoup de suivi, d'encadrement et d'accompagnement parce qu'ils vivent de multiples problématiques. Les agents ne sont pas suffisamment formés pour les accompagner.

La complémentarité des services passe inévitablement par une meilleure connaissance des services dédiés à la jeunesse.

LES PISTES DE SOLUTION

Améliorer la continuité, l'efficacité et la cohérence des services au niveau de...

L'accueil, la référence et l'accompagnement

La production de documents et leur vérification sont essentielles pour être admis à l'aide de dernier recours. Toutefois, l'allègement favoriserait une meilleure efficacité.

- Insister auprès des jeunes lors de la première rencontre sur l'importance de fournir les documents demandés et nécessaires à l'analyse de leur dossier afin de confirmer leur admissibilité au programme Alternative jeunesse.
- Lorsque le jeune est inadmissible à l'aide de dernier recours en raison de la contribution parentale, celui-ci devrait avoir quand même la possibilité de participer au programme Alternative jeunesse.

Un meilleur accompagnement et un suivi plus détaillé amélioreraient l'efficacité et la cohérence des services.

- Clarifier les obligations du client lorsqu'il ne participe pas à une mesure d'employabilité et tendre vers une uniformisation des règles de suivis d'un CLE à l'autre.
- Trouver une façon de s'occuper spécifiquement des jeunes dans un CLE de petite taille, développer un secteur Alternative jeunesse.
- Posséder suffisamment de ressources afin que des agents puissent être dédiés aux jeunes.

Des règlements et des procédures

L'allègement des procédures administratives simplifierait grandement le travail des agents.

- Centraliser les demandes et les paiements de besoins spéciaux (médicaments, lunettes, soins dentaires, transport, frais de garde, etc.);

- Rendre les jeunes admissibles à une carte médicaments;
- Rendre plus uniformes les normes de remboursement des besoins spéciaux;
- Utiliser uniquement un calendrier de versements;
- Améliorer le visuel du formulaire de Soutien du revenu et le rendre plus explicite afin que le jeune distingue facilement l'aide accordée par le programme Alternative jeunesse et l'aide attribuée en raison de sa participation à une mesure d'employabilité.

Du délai d'accès

Sans objet.

De la complémentarité entre la mesure et les services d'autres organisations

La mise à jour de l'information des services jeunesse et la rédaction de protocoles entre les partenaires maximiseraient la complémentarité des services.

- Produire un tableau synthèse de tous les services offerts par les organismes dédiés à la jeunesse, car ils sont méconnus de nos agents. Il serait intéressant aussi que nos partenaires soient informés de l'existence des nouveaux programmes d'Emploi-Québec offerts aux jeunes;
- Favoriser un plus grand nombre d'ententes d'accompagnement pour la mesure de formation auprès des établissements d'enseignement.

1.2.2 MESURE JEUNES EN ACTION

Description

Cette mesure vise à répondre aux besoins des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui rencontrent des difficultés socioprofessionnelles plus prononcées. Il s'agit d'un programme de participation volontaire pouvant aller jusqu'à 52 semaines. Une allocation peut être versée.

Objectif de la mesure

Cette mesure permet d'offrir un accompagnement pour aider les jeunes âgés de 18 à 24 ans à intégrer le marché du travail ou à favoriser le retour à l'école.

Nature de l'intervention

Jeunes en action est une initiative qui mise sur un accompagnement personnalisé et de groupe, adapté à la réalité de chaque jeune. À raison de 20 heures par semaine, le jeune est appelé à être en action, c'est-à-dire, régler les problèmes entourant sa vie personnelle et sociale. Cette mesure permet, avec le support d'un intervenant, de définir et d'évaluer les besoins du jeune, de fixer des objectifs et des moyens de les atteindre, de déterminer des activités à réaliser, d'évaluer les forces et les faiblesses du jeune, etc.

Organismes dispensateurs de la mesure

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, par l'entremise des CLE, travaille en partenariat avec les Carrefours jeunesse-emploi (CJE) pour assurer le bon déroulement des activités liées à cette mesure.

Constats

D'entrée de jeu, les intervenants tiennent à préciser que les jeunes qui participent à la mesure Jeunes en action vivent des situations de plus en plus délicates et que leurs problèmes se complexifient, ce qui demande plus de temps et de connaissance au niveau de l'intervention. Le travail effectué dans le cadre de la mesure doit être considéré et les attentes doivent être réalistes, vu l'alourdissement des problématiques jeunesse. On ne doit pas uniquement se centrer sur les résultats à court terme ni accepter que tout soit toujours mesurable et quantifiable.

La mesure Jeunes en action est élaborée avec un principe d'accueil personnalisé et chaleureux qui permet de cibler les différents besoins du jeune et y répondre facilement. L'approche globale est préconisée afin de permettre un champ d'action adéquat quant à l'intervention et de favoriser la création de liens significatifs avec le jeune. La durée maximale de l'intervention permise par la mesure, soit 52 semaines, favorise un accompagnement plus soutenu et l'efficacité de l'intervention.

Lors des échanges, tous les intervenants ont reconnu que les mécanismes d'accès et de référence mis en place fonctionnent très bien. À cet effet, les CJE peuvent faire du dépistage et référer les jeunes au CLE. Toutefois, l'admissibilité est autorisée par Emploi-Québec. Aussi, chaque CLE fonctionne différemment. À titre d'exemple, certains CLE ont mis en place des équipes dédiées à la jeunesse, communément appelées des équipes jeunesse. Les intervenants interrogés à ce sujet confirment que la mise en place des équipes jeunesse au sein de certains CLE favorise une

cohérence au niveau de l'intervention parce que, d'une part, ils maîtrisent davantage la mesure et développent une expertise au niveau des problématiques jeunesse. D'autre part, il est beaucoup plus facile de créer des liens et des partenariats avec un petit nombre de répondants attirés à la mesure.

Le soutien et l'accompagnement des jeunes tout au long de la mesure sont assurés par les CJE. Le jeune bénéficie grandement de leur réseau, ce qui lui donne plusieurs possibilités pour améliorer son employabilité (stages, projets jeunesse, etc.). Toutefois, dans certains CJE, le contenu des ateliers est le même que celui de l'ancien programme Solidarité Jeunesse et il semble que parfois les participants ne font pas les 20 heures/semaine requises par la mesure. Les outils développés, tels que le formulaire électronique, favorisent le suivi du jeune et la rétroaction d'information entre les agents du CLE et les intervenants du CJE. Nonobstant cet outil d'information, les intervenants d'Emploi-Québec émettent le désir d'obtenir plus ponctuellement l'information concernant le cheminement et l'évolution du jeune au sein de la mesure afin d'éviter de créer chez les jeunes des attentes non réalistes. Une meilleure fluidité de l'information assurerait une lecture partagée des problématiques du jeune, établirait une méthode d'intervention commune et assurerait une cohérence d'intervention.

En matière de continuité de services, le délai d'attente vers les références externes est extrêmement important. On constate que la mesure actuelle répond bien aux besoins des jeunes en général. Cependant, on dénote un changement significatif dans les caractéristiques intrinsèques de certains jeunes qui frappent aux portes des CJE. À titre d'exemple, il semble que de plus en plus de jeunes soient aux prises avec des problèmes de santé mentale souvent non diagnostiqués et divers troubles de

comportements qui complexifient les interventions à dispenser. De plus en plus, les jeunes nécessitent des services de santé spécialisés que la structure actuelle des CJE ne peut offrir. Compte tenu de la nécessité de recourir à des ressources professionnelles du domaine psychosocial, les jeunes doivent être référés aux CLSC. Les ressources professionnelles doivent cependant être au rendez-vous. Il existe malheureusement des listes d'attente; il n'y a pas assez d'intervenants pour répondre à la demande.

Rapprocher la ressource spécialisée du point de service du CJE ou faire venir la ressource dans le CJE, selon un horaire établi, est une avenue à explorer. Cependant, le maintien de leur performance dépend aussi des financements récurrents qui doivent être suffisants pour maintenir la cadence et faire face aux changements sans cesse grandissants des besoins des jeunes adultes. Toutefois, il est important de noter que lorsque le jeune a été évalué avec une problématique de santé mentale, diagnostiquée par un psychiatre, il devrait obtenir des services spécialisés comme les services offerts par SSMO ESSOR II afin d'être accompagné et soutenu dans le cheminement de ses limites. Certains jeunes présentant des troubles de personnalité peuvent toutefois être suffisamment fonctionnels pour intégrer un emploi ou effectuer un retour aux études.

Même scénario du côté de la formation générale adulte (FGA) et de la formation professionnelle (FP) au sud de Lanaudière. Il existe une liste d'attente pour entrer en FGA et les programmes de FP ne peuvent offrir des entrées continues. Les délais d'attente pour entrer en formation provoquent chez le jeune une démotivation. Les efforts et les acquis fournis en cours de participation sont alors affaiblis. De plus, dans la majorité des cas, le jeune subit une perte au point de vue monétaire (fin de la mesure, fin des prestations). Un accompagnement quasi quotidien, plutôt qu'un simple suivi ponctuel

est alors nécessaire, voire essentiel. Cependant, les CJE mentionnent ne pas avoir les ressources financières pour offrir un tel service.

Toutes réglementations et procédures administratives sont essentielles dans l'application d'une mesure comme Jeunes en action, notamment lorsque la participation à cette mesure offre un apport monétaire aux participants. À ce chapitre, il est important de mentionner que la mesure Jeunes en action n'offre pas une allocation uniforme de participation, mais offre plutôt un soutien du revenu qui est déterminé en fonction du statut du client. Plusieurs intervenants rencontrés préconisent l'allègement et la simplification de la procédure pour les montants alloués en fonction du statut du client. Aussi, l'accompagnement du

jeune tout au long de ces procédures est très efficace et diminue grandement le taux d'abandon à se prévaloir d'une mesure ou d'un service.

L'arrimage et le travail de concertation entre les intervenants qui gravitent autour du jeune sont essentiels pour aider le jeune (ex. les tables cliniques), pour assurer une cohérence au niveau de l'intervention et pour éviter le dédoublement de service. La signature de protocoles d'entente permet d'officialiser les partenariats et d'assurer une accessibilité rapide et constante aux services. À cet effet, les collaborations développées avec le centre de formation professionnelle sont très efficaces et permettent un accès à un plus grand nombre de jeunes aux études.

En résumé...

Pour assurer un accompagnement efficace auprès des jeunes, il faut miser sur une relation de confiance et sur la compréhension des problématiques jeunesse.

La mise en place des équipes jeunesse au sein de certains CLE favorise une cohérence au niveau de l'intervention et l'établissement des liens entre les intervenants. Toutefois, ce ne sont pas tous les CLE qui possèdent une équipe dédiée à la jeunesse.

On note un besoin de formation chez certains agents d'aide à l'emploi pour aider les jeunes issus de milieux défavorisés ou vivant de multiples problématiques.

Afin d'avoir une lecture partagée des problématiques et une méthode d'intervention commune auprès du jeune, l'échange et la constance de l'information entre les agents du CLE et les intervenants du CJE sont à développer davantage.

La résolution des problèmes de santé fait appel au soutien de plusieurs organisations en provenance des milieux institutionnel et communautaire qui ne sont pas localisées dans un même lieu.

La fluidité et le délai d'attente vers les références externes, surtout dans le domaine public tel que les CLSC, sont à améliorer.

Les délais d'attente entre l'entrée en formation et la fin de la mesure Jeunes en action demandent un accompagnement quasi quotidien plutôt qu'un simple suivi ponctuel. Cependant, les CJE mentionnent ne pas avoir les ressources financières pour offrir un tel service.

La procédure pour les montants alloués en fonction du statut du client est jugée compliquée et trop lourde.

L'établissement d'un mécanisme d'accès et de référence directs, tout comme l'établissement de liens étroits avec les différents partenaires, est bénéfique voire essentiel à la réussite de l'intervention auprès du jeune dans le cadre de la mesure (signature de protocole d'entente ou de service, fiche de suivi, etc.).

Le Réseau québécois des CJE offre un soutien constant auprès des CJE. Le Réseau attribut deux ressources qui agissent comme relayer d'information auprès du MESS.

LES PISTES DE SOLUTION

Améliorer la continuité, l'efficacité et la cohérence des services au niveau de...

L'accueil, la référence et l'accompagnement

La communication et la reconnaissance des expertises de chacun favoriseraient l'efficacité des services.

- Prévoir des rencontres avec AAE/Intervenants CJE au début de l'année et en milieu d'année;
 - Créer un outil facilitant qui serait rempli par les intervenants du CJE de façon ponctuelle afin d'informer l'agent d'aide à l'emploi du déroulement du plan d'action convenu entre le jeune et son intervenant du CJE;
 - Effectuer des sessions d'information; elles pourraient être données par l'intervenant du CJE;
 - Fixer un délai pour le retour de l'information lorsque le jeune est référé au CJE (savoir si le jeune s'est présenté, etc.);
 - Mettre en place des agents dédiés aux mesures jeunesse au sein des CLE même les plus petits;
 - Assurer la présence et/ou la permanence d'une équipe multidisciplinaire au sein des CJE (TS/psycho).
 - Référer les jeunes qui ont un diagnostic de santé mentale demandant un accompagnement plus spécifique vers les ressources appropriées (SSMO ESSOR II, CR Le Parcours, etc.).
- Revoir le contenu de Jeunes en action. Certains CJE semblent utiliser le même contenu que Solidarité Jeunesse et il devrait être actualisé;
 - Prévoir pour les AAE des colloques, des ateliers et des conférences concernant les problématiques jeunesse en milieux défavorisés;
 - Avoir le plan d'action du jeune en début de participation et l'avoir de nouveau, s'il y a modification en cours de route;
 - Avoir un rapport d'activités à la fin permettrait de mieux cibler les actions pour le suivi du jeune après sa participation.

Des règlements et des procédures

L'assouplissement de certains critères administratifs favoriserait l'offre de service aux participants.

- Favoriser le retour en formation générale, même si le jeune n'a pas d'objectifs professionnels. Au moment de sa participation à la mesure, il se peut que le jeune puisse avoir comme objectif professionnel l'obtention de son cinquième secondaire;
- Réduire la documentation à fournir pour l'admissibilité à l'aide sociale;
- Simplifier le plus possible l'administration des montants alloués en fonction du statut du client dans le soutien du revenu afin de diminuer la marge d'erreur.

L'accompagnement et le suivi amélioreraient la mise en action des jeunes participants à la mesure.

L'intensification de la participation favoriserait le cheminement des jeunes.

- S'assurer que le jeune fasse vraiment les 20 heures/semaine exigées par la mesure;
- Assurer que les intervenants aient une compréhension commune de ce qu'est la mise en action des 20 heures/semaine;
- Avoir des échanges plus ponctuels sur le cheminement du jeune pendant sa participation;
- Permettre, dans certains cas, la prolongation de la participation à la mesure.

Du délai d'accès

Des mécanismes d'entente entre les partenaires réduiraient le temps d'attente et favoriseraient l'accès à un service.

- Officialiser des protocoles d'entente ou des ententes de service avec les différents partenaires gravitant autour de la mesure Jeunes en action;
- Que tous les CJE aient un local adéquat afin de réduire les délais d'attente de participation.

De la complémentarité entre la mesure et les services d'autres organisations

L'émergence et l'officialisation d'entente de partenariats assureraient la cohérence au niveau de l'intervention, éviteraient le dédoublement de service et répondraient globalement aux besoins des jeunes.

- Favoriser la mise en place de tables cliniques avec les partenaires gravitant autour du jeune;
- Maximiser la signature de protocoles d'entente;
- Maintenir et officialiser la collaboration avec le centre de formation générale aux adultes et développer de nouvelles façons de faire.

1.2.3 MESURE IDÉO 16/17 - INNOVATION, DÉVELOPPEMENT, EXPLORATION, ORIENTATION

Description

IDEO 16/17 est une mesure d'accompagnement personnalisée qui vise à aider les jeunes à réaliser leur projet de vie et à atteindre l'autonomie sociale, professionnelle ou personnelle. IDEO 16/17 s'adresse aux jeunes de 16 et 17 ans qui ont décroché du système scolaire ou qui sont à risque de décrocher. Une attention particulière sera accordée aux jeunes qui proviennent d'une famille dont les parents reçoivent des prestations de l'assistance-emploi.

Objectif de la mesure

La mesure vise à aider le jeune à poursuivre ses études secondaires, à trouver un emploi, à acquérir une première expérience d'emploi et à s'orienter vers des services spécialisés, s'il éprouve des difficultés particulières (toxicomanie, logement, santé mentale, etc.).

Nature de l'intervention

Les interventions sont axées sur le développement de projets visant à provoquer des situations d'apprentissage. L'intervention favorise une approche d'accompagnement comme fonction d'aide ou de soutien dans laquelle l'intervenant ne tente pas de changer l'individu, mais bien de travailler sur la relation qu'il entretient avec son but.

Organismes dispensateurs de la mesure

Le Secrétariat à la jeunesse travaille en partenariat avec les Carrefours jeunesse-emploi (CJE) pour assurer le bon déroulement des activités liées à cette mesure.

Par ailleurs, le Secrétariat à la jeunesse poursuit également un objectif de développer et d'expérimenter des partenariats locaux concertés avec les commissions scolaires et leurs établissements ainsi qu'avec les organismes publics et communautaires.

Constats

Les jeunes ciblés par la mesure IDEO vivent diverses problématiques : troubles de comportement et de consommation, retard scolaire important, arrêt précoce des études sans formation qualifiante, retour aux études avec des succès mitigés, peu d'encouragement de la part de leurs parents, etc. L'accompagnement et le suivi sont donc très importants afin d'encourager et de motiver la mise en action de ces jeunes, peu importe s'ils fréquentent l'école ou non.

La mesure est élaborée avec un principe d'accueil personnalisé et direct qui permet de cibler et de répondre rapidement aux différents besoins du jeune. Aucun intermédiaire ou critère administratif n'est nécessaire. L'approche globale utilisée au niveau de l'intervention est appropriée, car elle permet d'établir un meilleur diagnostic du jeune et favorise un champ d'action adéquat.

La mesure IDEO 16-17 en est à ses premières années d'application. Le réflexe de la référence à même la clientèle qui fréquente les CJE est amorcé. Cependant, chaque Carrefour jeunesse-emploi effectue le déploiement de la mesure en fonction de sa clientèle, des caractéristiques de son territoire et des partenariats déjà établis. Inévitablement, les modes de fonctionnement diffèrent d'une MRC à une autre.

Par exemple, dans les MRC du sud de Lanaudière, on note de plus en plus de références de la part des écoles. La mise en place de mécanismes d'accès et de références (protocoles d'entente, fiches de suivi, etc.) dans les milieux scolaires et dans les organismes est déjà bien en place. Ces mécanismes officialisent les partenariats, favorisent le bon fonctionnement de la mesure et évitent le dédoublement de service. Toutefois, la réalité est tout autre dans les MRC du nord de Lanaudière. On constate peu de références des écoles en ce qui a trait à la persévérance scolaire et il semble plus difficile de recruter les clientèles « décrocheurs » et « potentiellement décrocheurs », dû à un manque de transport collectif.

L'accompagnement, l'intervention et le suivi s'effectuent autour du projet de vie du jeune afin qu'il développe son autonomie sociale, professionnelle et personnelle. Le parcours à réaliser à l'intérieur de la mesure IDEO s'effectue en six étapes. Or, plusieurs intervenants rencontrés affirment qu'il est difficile de positionner l'évolution du jeune à l'intérieur des six étapes, notamment quand vient le temps de la reddition de comptes.

Le faible financement accordé à la mesure et le manque de ressources amènent les intervenants à répondre à des besoins ponctuels, à gérer des situations d'urgence et de crise alors que plusieurs interventions pourraient et devraient s'inscrire dans un temps beaucoup plus long. À ce niveau, le manque de ressources, autant au niveau du CJE qu'au sein des équipes-écoles, nuit à l'efficacité de la mesure. On constate une grande demande des jeunes de 15 ans à la mesure IDEO. Même phénomène que pour la mesure Jeunes en action, la continuité de services et le délai d'attente vers la référence externe sont primordiaux et à améliorer. De plus en plus, les jeunes nécessitent des services de santé

spécialisés et doivent être référés dans les CLSC. Malheureusement, il existe des listes d'attente.

Le financement accordé pour la mesure IDEO est insuffisant pour certains secteurs de Lanaudière. Il faut comprendre que ce financement est basé, en partie, par l'indice de *Pampalon*⁷. Il est dommage qu'on ne tienne pas compte d'autres indicateurs tels que le nombre de jeunes qui décrochent dans les MRC. Les milieux peuvent être en apparence mieux nantis, mais comportent néanmoins plusieurs problématiques jeunesse, dont la toxicomanie chez les jeunes.

Le faible financement accordé à la mesure se traduit par une capacité d'accueil limitée, par une insuffisance de ressources humaines attribuée à cette mesure et par un obstacle de plein potentiel de développement de celle-ci. En conséquence, lorsque l'intervenant doit travailler sur plusieurs mandats à la fois, il devient difficile de développer des partenariats avec le milieu et de faire la promotion de la mesure.

Parce que la mesure IDEO en est à ses premières années d'existence, la promotion de l'offre de service est difficile à effectuer auprès des partenaires parce que 1) la mesure et le mandat sont plus ou moins définis clairement et 2) les outils de promotion ne sont pas adaptés. Le manque de clarté des documents de travail rend l'application de la mesure difficile. Aussi, le manque d'outils d'évaluation pointus et uniformisés nuit à l'efficacité et la cohérence de la mesure. Toutefois, on note que le Colloque annuel IDEO est très aidant.

Dépendamment des MRC, IDEO 16-17 est de plus en plus connu des partenaires. Le partenariat développé avec les écoles secondaires et les commissions scolaires, dans le cadre du volet persévérance scolaire, est efficace et répond

⁷ Indice de défavorisation matérielle et sociale pour l'étude de la santé et du bien-être au Québec

adéquatement aux besoins des jeunes. Certains CJE, en collaboration avec les milieux scolaires, officialisent leur partenariat par la signature de protocoles d'entente. La collaboration et les liens développés avec la communauté et les travailleurs de rue sont efficaces et pertinents. La

collaboration avec les centres jeunesse est efficace, mais devrait être maximisée au-delà du Programme de qualification des jeunes.

En résumé...

Chaque Carrefour jeunesse-emploi effectue le déploiement de la mesure en fonction de sa clientèle, des caractéristiques de son territoire et des partenariats déjà établis. Inévitablement, les constats diffèrent d'une MRC à une autre.

Au nord de Lanaudière, on constate peu de références des écoles au niveau de la persévérance scolaire, et il semble plus difficile de recruter les clientèles « décrocheurs » et « potentiellement décrocheurs » dû à un manque de transport collectif.

La résolution des problèmes de santé fait appel au soutien de plusieurs organisations en provenance des milieux institutionnel et communautaire. La fluidité et le délai d'attente vers les références externes, surtout dans le domaine public tel les CLSC, sont à améliorer.

Le faible financement accordé à la mesure se traduit par une capacité d'accueil limitée, par une insuffisance de ressources humaines attribuée à cette mesure et par un obstacle de plein potentiel de développement de celle-ci.

Parce que la mesure IDEO 16-17 en est à ses premières années d'application, les outils de promotion, le manque de clarté des documents de travail et le manque d'outils d'évaluation nuisent à l'efficacité et la cohérence de la mesure.

On constate une grande demande des jeunes de 15 ans à la mesure IDEO.

La collaboration avec les centres jeunesse devrait être maximisée au-delà du Programme de Qualification des jeunes. Le partenariat est souvent « l'affaire d'un individu »... La mise en place d'un protocole d'entente officialise et permet la constance du partenariat.

L'excellente collaboration avec le SAJ permet d'améliorer la mesure et l'approche auprès du jeune et le Réseau des CJE.

LES PISTES DE SOLUTION

Améliorer la continuité, l'efficacité et la cohérence des services au niveau de...

L'accueil, la référence et l'accompagnement

Une approche préventive favoriserait l'amélioration et la continuité des services et permettrait de réduire les risques et les conséquences chez les 16-17 ans.

- Effectuer un travail de prévention auprès des 13-15 ans en persévérance scolaire;
- Augmenter les ressources dédiées à IDEO permettrait de rejoindre plus de jeunes.

La production de documents promotionnels améliorerait la connaissance et la référence à la mesure.

- Envoyer de l'information à certains partenaires, notamment les CLSC;
- Développer un outil de promotion adapté à notre offre de service;
- Rencontrer les intervenants clés, leur présenter une offre de service claire et une procédure de référence;
- Multiplier et développer des liens de personne à personne au sein des centres jeunesse et des écoles;
- Faire plus de publicité dans le milieu.

L'accompagnement et le suivi amélioreraient la mise en action des jeunes participants à la mesure.

- Collaborer avec les agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse (ASEJ) et les agents IDEO pour développer un projet attirant pour les jeunes, offert en continuité;
- Mobiliser plusieurs jeunes autour d'un même projet;

- Mettre à l'essai un nouvel outil d'évaluation (*Casey Life Skills*).

Des règlements et des procédures

La restructuration du financement accordé à la mesure IDEO et la simplification des étapes de réalisation permettraient d'augmenter l'efficacité de la mesure.

- Tenir compte, dans l'octroi du budget, du nombre de jeunes habitant le territoire, du nombre de jeunes qui décrochent par MRC, du taux de défavorisation du milieu et de l'indice de Pampalon;
- Émettre des bourses de persévérance aux jeunes;
- Définir seulement trois étapes dans la mesure :
 - 1) Évaluation des besoins et engagement
 - 2) Réalisation du projet
 - 3) Suivi et évaluation
- Appeler la mesure IDEO plutôt que IDEO 16/17

Du délai d'accès

L'augmentation des ressources et la mise en place de mécanismes d'entente entre les partenaires réduiraient le temps d'attente et favoriseraient l'accès à un service.

- Assurer le minimum d'une ressource à temps plein sur la mesure;
- Augmenter les ressources des CJÉ et des écoles afin qu'IDEO demeure une valeur ajoutée;
- Officialiser des protocoles d'entente ou des ententes de service avec les différents partenaires gravitant autour de la mesure IDEO.



De la complémentarité entre la mesure et les services d'autres organisations

L'officialisation d'entente de partenariats assurerait la cohérence et l'efficience au niveau de l'intervention.

- Définir plus précisément l'offre de service;
- Effectuer une tournée des organisations pour développer des partenariats planifiés;
- Établir des protocoles d'entente afin de bien déterminer les mandats de chacun.



1.2.4 PROGRAMME J'EMBARQUE QUAND ÇA ME RESSEMBLE

Description

Ce programme vise à offrir des services de formation et d'accompagnement afin de favoriser le retour en formation des jeunes âgés de 16 à 24 ans qui ne détiennent pas de diplôme du secondaire (DEP, DES). Les jeunes ciblés par ce programme sont généralement décrocheurs ou faiblement scolarisés et sont soit en emploi, soit au chômage, prestataires de l'aide de dernier recours ou n'ont pas de soutien financier. Certains d'entre eux assument des responsabilités parentales; d'autres vivent dans la rue.

Objectif du programme

Permettre aux jeunes adultes d'obtenir un diplôme du secondaire (DEP, DES) et de poursuivre leurs études ou d'entreprendre une démarche pour s'intégrer de façon stable à la collectivité et au marché du travail.

Nature de l'intervention

Les interventions sont axées sur la complémentarité des services et des partenaires. En effet, les commissions scolaires et leurs partenaires doivent proposer des services de formation et d'accompagnement adaptés à la situation et aux besoins des jeunes décrocheurs ou faiblement scolarisés. Les activités de formation et d'accompagnement, les modes et les lieux de formation sont diversifiés et adaptés en fonction des besoins des populations visées par le programme.

Organismes dispensateurs de la mesure

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport par l'intermédiaire des commissions scolaires⁸ est

responsable de ce programme. Les partenariats suivants sont interpellés dans l'application de ce programme : les centres de formation des adultes et la formation professionnelle, les Carrefours jeunesse-emploi, les Centres locaux d'emploi, les CLSC et les organismes d'employabilité.

Le programme J'embarque quand ça me ressemble a débuté en 2004 avec 20 commissions scolaires. Après quatre années d'existence et plusieurs réalisations concrètes, le MELS a décidé de mettre fin au programme au mois de juin 2008 à la demande des associations représentant les commissions scolaires. Les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) assureront la continuité de la référence des élèves vers les services ou organismes adaptés à leurs besoins.

Par contre, afin d'évaluer les retombées du programme 16-24 ans, le MELS a conservé cinq commissions scolaires, dont quatre francophones et une anglophone, pour procéder à l'évaluation pour une période maximum de trois ans. Les CS qui ont été retenues sont : CS Samares, CS Laval, CS de la Pointe-de-l'Île (Montréal), CS Pierre-Neveu et CS Eastern Shores. Ces commissions scolaires ont été choisies, car elles ont respecté les demandes du MELS pendant les quatre années du programme, soit d'établir un plan d'action écosystémique visant le partenariat avec les organismes du milieu, d'avoir démontré de l'intérêt à maintenir l'agente de développement en place à la suite du programme, d'avoir réalisé des projets concrets visant le retour en formation des jeunes ou la poursuite des études.

⁸ Seule la Commission scolaire des Samares bénéficie de ce programme dans la région de Lanaudière.

Constats

Le programme J'embarque quand ça me ressemble a permis de mieux cibler les jeunes qui sont inactifs (sans emploi, pas en formation FGJ, FGA, FP) et de leur proposer une offre de formation adaptée à leurs besoins afin qu'ils effectuent un retour en formation et obtiennent une première qualification ou un premier diplôme. Les activités et les moyens utilisés tels que les portes ouvertes, les rencontres d'information et la création d'un site Internet adapté aux besoins des jeunes ont largement contribué à faire connaître les services du Centre multiservices des Samares, à favoriser l'augmentation de la clientèle et à répondre adéquatement aux questions des parents et des futurs élèves. Cependant, ces activités et ces moyens ont suscité un accroissement de la clientèle qui désirait effectuer un retour en formation. Cette augmentation a causé des débordements dans les secteurs des appels téléphoniques et du service à la clientèle. L'embauche d'une ressource à temps plein a été nécessaire afin de diriger les appels à l'interne ou aux organismes extérieurs et d'assurer la mise à jour du site Internet.

Lors des échanges, les intervenants ont reconnu que les mécanismes d'accès et de référence mis en place fonctionnent très bien. À cet effet, il est important de souligner que le programme 16-24 ans a permis la mise en place d'un mécanisme de concertation interne pour assurer la continuité des services entre le secteur jeune et le secteur adulte et professionnel. La liste des avis d'abandon scolaire s'est avéré également un outil efficace pour permettre de garder le contact avec les jeunes et de pouvoir les référer vers les services scolaires (formation générale jeunes, formation générale des adultes, formation professionnelle) et vers les organismes extérieurs (Centre locaux d'emploi, Carrefour jeunesse-emploi, etc.). Toutefois, on note une difficulté à effectuer le suivi de l'élève une fois sa formation terminée ou lorsqu'un élève est référé à un organisme

extérieur. Donc, les résultats quantitatifs sont difficilement mesurables après que le jeune a quitté sa formation.

Le programme J'embarque quand ça me ressemble a permis aux jeunes qui avaient quitté le système scolaire sans diplôme ou le marché de l'emploi d'obtenir des services et un accompagnement plus personnalisés afin de les aider à effectuer un retour en formation. Les activités pour développer le sentiment de fierté chez les jeunes ont été un succès tant auprès des élèves qu'auprès des parents. La collation des grades, l'envoi de lettres d'encouragement aux élèves ayant un excellent taux d'assiduité en FGA ou en FP, la présentation de spectacles devant public en sont quelques exemples. L'implication, la présence et l'accompagnement des parents restent encore à développer.

Cependant, même si le programme visait un accompagnement des plus personnalisés auprès du jeune, on constate une absence de mesures ou de moyens pour accompagner les jeunes ayant des besoins d'encadrement plus serrés. Le prêt d'une ressource en santé mentale et en intervention sociale pour les problèmes de toxicomanie aurait été bénéfique et aurait constitué un partenariat essentiel pour assurer la continuité des services.

L'accessibilité des services passe par l'adaptation de l'offre. La priorité du programme J'embarque quand ça me ressemble visait, entre autres, l'adaptation de l'offre de service du Centre multiservice des Samares. Depuis la mise en place du programme, les formations sont maintenant offertes à différentes périodes de l'année et au-delà du mois de septembre. La formation de soir a été optimisée et les types de formation (FMS, SIS, DEP, ASP) ont été diversifiés afin, d'une part, de permettre à un plus grand nombre d'élèves d'effectuer un retour en formation selon les préalables scolaires demandés, et d'autre part, de réduire le temps d'attente ou d'être en continuité

de service avec les organismes ou formation générale adulte.

En ce sens, voici quelques précisions. La formule des AFP (Attestation de formation professionnelle)⁹ répondait efficacement au besoin et à l'intérêt du jeune. Les critères d'admissibilité des AFP (deuxième secondaire réussi en français, mathématiques et anglais) favorisaient chez le jeune une source de motivation puisque l'obtention du troisième secondaire apparaissait réaliste et de courte durée. Le troisième secondaire permet également l'accessibilité à certains DEP. À cet égard, on peut affirmer que les AFP ont permis à plusieurs jeunes de se raccrocher au système scolaire. Les AFP sont maintenant remplacées par les FMS (formation des métiers semi-spécialisés). Les FMS assurent davantage la continuité scolaire chez le jeune et constituent un excellent moyen pour prévenir le décrochage scolaire pour un type de clientèle n'ayant pas encore quitté l'école.

Les liens développés avec les partenaires déjà établis dans la région se sont avérés très efficaces. Chacun a bénéficié des expertises et des outils de l'autre. Cela a permis d'éviter les dédoublements de service et de réinventer la roue en ce qui a trait aux outils. À ce titre, voici quelques initiatives qui méritent d'être soulignées : l'utilisation du DVD du CRÉVALE « Tes études, ça compte pour nous » a été utilisé dans les classes de formation générale adultes et de formation professionnelle afin de sensibiliser les élèves aux conséquences du décrochage scolaire; le matériel du programme Oser-Jeunes a permis de sensibiliser les employeurs quant à leur responsabilité dans la réussite scolaire de nos jeunes. La collaboration avec les CJE, pour le volet préparation au marché du travail dans certains projets tels que *Secondo Suerte*, et le prêt de la salle des Arts de la scène

par le Centre multiservices, sont également des exemples intéressants.

Nouvellement implanté, suite à l'abolition du programme J'embarque quand ça me ressemble, le SARCA, un guichet unique d'information pour la population, est un moyen qui permet de répondre rapidement et spécifiquement aux besoins de la population n'ayant pas fréquenté un établissement scolaire depuis deux ans, que ce soit pour les services de formation ou pour des services offerts par les organismes de la région. Les SARCA assureront la continuité de la référence des élèves vers les services ou organismes adaptés à leurs besoins.

⁹ Attestation de formation professionnelle - 450 heures en formation générale jeunes et 450 heures en formation professionnelle dans un domaine que le jeune choisit parmi l'offre disponible au Centre multiservice.

En résumé...

Le programme J'embarque quand ça me ressemble a incité le Centre multiservices à revoir ses façons d'adapter son offre de service aux besoins des jeunes 16-24 ans en plus de développer de nouveaux moyens et outils permettant d'accompagner davantage les jeunes dans leur parcours scolaire ainsi que leurs parents.

Il faut noter que l'élève ne s'inscrit pas au programme J'embarque quand ça me ressemble. Il bénéficie plutôt de l'adaptation de l'offre de service du Centre multiservice des Samares.

Le programme démontre que les jeunes de 16 à 24 ans, de milieux socioéconomiques défavorisés, sont plus à risque de décrochage scolaire.

Les motifs sont divers pour expliquer le décrochage. La plupart du temps, les motifs d'ordre scolaire sont ceux les plus souvent invoqués. Viennent ensuite les motifs liés au travail et, finalement, les raisons personnelles et familiales. Ces jeunes présentent donc des besoins particuliers et doivent recevoir des services personnalisés adaptés à leur situation.

Il faut agir rapidement avec cette clientèle, car elle est très volatile.

Les attestations de formation professionnelle (AFP) ont été, pour le programme, une réussite pour l'atteinte de l'objectif d'une première qualification ou diplomation chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans.

Les AFP ont permis aux jeunes n'ayant pas complété un troisième secondaire (français, mathématiques et anglais) de poursuivre leurs études ou d'effectuer un retour en formation, donc de les raccrocher au système scolaire.

Les AFP sont maintenant remplacées par les formations de métiers semi-spécialisés (FMS).

Les FMS s'adressent particulièrement à la clientèle de 15 ans et plus, n'ayant pas réussi les préalables du premier cycle du secondaire (français, mathématiques et anglais).

L'objectif pour les FMS est sensiblement le même que pour les AFP, soit l'obtention d'une première qualification. Toutefois, les FMS assurent davantage la continuité des études; elles sont donc un excellent moyen pour prévenir le décrochage scolaire.

LES PISTES DE SOLUTION

Améliorer la continuité, l'efficacité et la cohérence des services au niveau de...

L'accueil, la référence et l'accompagnement

L'ajout de ressources et la mise en place de protocoles d'entente et d'outils favoriseraient l'efficacité au niveau de l'intervention, du suivi et de l'accompagnement.

- Assurer l'embauche d'une ressource dédiée à l'accueil et référence à temps plein qui aurait comme mandat de diriger les appels à l'interne ou vers les organismes et de mettre à jour le site Internet (SARCA);
- Développer un système de suivi des élèves entre les organismes et l'école;
- Développer des outils ou des moyens afin d'accompagner les parents des jeunes qui font un retour en formation.

Des règlements et des procédures

L'officialisation d'ententes de service ou de protocoles maximiserait l'offre de service et augmenterait l'efficacité au niveau de l'intervention et de l'accompagnement.

- Assurer le prêt d'une ressource en santé mentale et en intervention sociale pour les problèmes reliés à la toxicomanie. Ces ressources permettront davantage de supporter et d'accompagner les jeunes dans leur démarche de retour en formation dans le but d'atteindre encore de meilleurs résultats.

Du délai d'accès

Le partage d'information entre organismes réduirait les délais d'accès, permettrait d'assurer un suivi et favoriserait l'obtention de résultats quantitatifs plutôt que qualitatifs.

- Obtenir un historique sur le parcours des élèves;
- Documenter le parcours des élèves afin de s'assurer que les services amènent ceux-ci à une qualification menant à une réinsertion sociale active. Toutefois, la confidentialité de l'information (Loi d'accès à l'information) demeure une contrainte.

De la complémentarité entre le programme et les services d'autres organisations

L'émergence et l'officialisation d'ententes de partenariats assureraient la cohérence au sujet de l'intervention, éviteraient le dédoublement de services et répondraient globalement aux besoins des jeunes. Avec le programme J'embarque quand ça me ressemble destiné aux jeunes 16-24 ans, certaines ententes de partenariat ont été signées avec différents organismes de la région.

- Adapter les services des organismes existants à la réalité des adultes (formation générale adulte et formation professionnelle);
- Déterminer davantage les mandats de chacun afin d'être complémentaires pour éviter le dédoublement de services. Que tous puissent être un maillon de la chaîne.





LA PLANIFICATION DE LA TRANSITION DE L'ÉCOLE À LA VIE ACTIVE (TÉVA)

ÉTAT DE SITUATION

2.1 Portrait de la clientèle

PLANIFICATION DE LA TRANSITION DE L'ÉCOLE À LA VIE ACTIVE (TÉVA)

Afin d'avoir une vue d'ensemble des caractéristiques des jeunes pour qui la planification de la transition de l'école à la vie active a été conçue, il est important de clarifier la terminologie associée aux diagnostics utilisés dans le cadre de l'offre de services aux jeunes handicapés ainsi qu'aux jeunes en difficulté à l'intérieur des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

La définition donnée d'une « personne handicapée » dans le réseau de la santé et dans le réseau de l'éducation est celle décrite dans la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (Article 1) : toute personne ayant une déficience entraînant une **incapacité** significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. On définit chez les personnes de 15 ans et plus trois grands groupes non mutuellement exclusifs

d'incapacité¹⁰ : 1) physique et sensorielle, 2) intellectuelle et 3) troubles graves de santé mentale (troubles relevant de la psychopathologie, troubles envahissants du développement, etc.).

Cependant, certains jeunes reconnus par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne le sont pas nécessairement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS¹¹) aux fins de financement.

En effet, dans le réseau scolaire, les élèves sont considérés comme des personnes handicapées entre autres lorsqu'ils nécessitent un service particulier dû à leur déficience. À titre d'exemple, les jeunes ayant une déficience intellectuelle légère ou une déficience langagière légère à modérée sont considérés « élèves à risque » dans le réseau scolaire et « personnes handicapées » au niveau légal et au niveau du réseau de la santé.

Dans le réseau scolaire, pour être reconnu comme élève handicapé aux fins de financement, trois conditions sont essentielles :

¹⁰ Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité

¹¹ Il est à noter que l'appellation MELS fait référence au ministère de l'Éducation (MEQ) dans certains ouvrages de référence.

1. Une évaluation diagnostique doit avoir été réalisée par un intervenant qualifié. Les conclusions de cette évaluation servent à préciser la nature de la déficience ou du trouble.
2. Des incapacités et des limitations doivent découler de la déficience ou du trouble et se manifester sur le plan scolaire. Ces incapacités et ces limitations restreignent ou empêchent les apprentissages de l'élève au regard du programme de formation de l'école québécoise ainsi que le développement de son autonomie et de sa socialisation.
3. Des mesures d'appui doivent être mises en place pour réduire les inconvénients dus à la déficience ou au trouble de l'élève dans le but de lui permettre d'évoluer dans le milieu scolaire malgré ses incapacités ou ses limitations.

Pour le milieu scolaire, les codes de difficulté¹² sont en lien avec des modalités de financement pour l'organisation des services aux élèves. Les mesures d'appui doivent se traduire par le recours à des moyens adaptés en fonction des besoins et des limitations de l'élève. Dans l'évaluation de services qui lui sont offerts, des services complémentaires sont donnés de façon continue ou de façon régulière, en fonction des besoins des élèves.

2.1.1 CARACTÉRISTIQUES

Le territoire de Lanaudière compte 36 740 personnes handicapées. De ce nombre, on estime que 3 170 sont âgées de 15 à 34 ans. La clientèle ciblée par la transition de l'école à la vie active regroupe les jeunes handicapés ou en difficultés dont le cheminement vers l'emploi et la vie active adulte ne suit pas un parcours régulier. Ces jeunes auront besoin d'un appui et d'un accompagnement particulier dans leur intégration

et leur participation professionnelle et sociale.¹³ Aussi, il est intéressant d'observer que 1 530 jeunes âgés de 0 à 14 ans auront bientôt besoin de services spécialisés afin que l'on puisse préparer leur transition de l'école à la vie active (voir Tableau 3).

2.1.2 LES JEUNES ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les taux d'inactivité et de chômage chez les personnes ayant des incapacités sont largement supérieurs à ceux de la population en général. Selon le rapport du comité de travail sur l'implantation d'une pratique de la planification de la transition au Québec, un sondage réalisé par le MEQ¹⁴ (MELS) auprès de jeunes handicapés ayant quitté l'école secondaire révèle que, un an après la fin de la scolarisation, seulement 27,7 % d'entre eux occupent un emploi comparativement à 42,2 % des jeunes non diplômés de la formation générale des jeunes. Ce même sondage montre également que, chez les jeunes handicapés ayant obtenu un emploi, 74,7 % d'entre eux ont reçu de l'aide (le plus souvent celle d'un centre d'emploi ou d'un organisme spécialisé) et que 9,8 % ont obtenu un emploi à la suite d'un stage¹⁵.

Les données reliées à la participation au marché du travail démontrent **les difficultés d'intégration** que vivent les personnes éprouvant une incapacité relativement à l'un ou l'autre de ces aspects : niveau d'employabilité ou de scolarité, expérience de travail, aptitudes, adaptation des lieux, attitudes réceptives du

¹² Voir la légende des codes de difficulté à la page 46, tableau 6.

¹³ La transition de l'école à la vie active, Rapport du comité de travail sur l'implantation d'une pratique de la planification de la transition au Québec, juillet 2003.

¹⁴ Ministère de l'Éducation du Québec L'insertion sociale et l'intégration socioprofessionnelle des jeunes handicapés, Québec, septembre 1997, 133 p.

¹⁵ La transition de l'école à la vie active, Rapport du comité de travail sur l'implantation d'une pratique de la planification de la transition au Québec, juillet 2003.

milieu de travail, soutien social à long terme et, finalement, déplacements¹⁶.

2.1.3 LES JEUNES ET L'ÉDUCATION

Les données publiées par le MEQ¹⁷ (MELS) portent, pour l'essentiel, sur la fréquentation scolaire des élèves handicapés. Selon ces données, les élèves handicapés représentaient un peu moins de 2 % de l'effectif scolaire au Québec, ce qui correspond à environ 16 000 élèves.

Dans Lanaudière, incluant les niveaux primaire et secondaire, on parle d'une population de 2 096 élèves handicapés, soit 813 élèves pour la CS des Samares et 1 283 élèves pour la CS des Affluents (voir tableaux 5 et 6).

À la CS Samares, la population d'élèves handicapés au secondaire (15 ans et +) est de 179 personnes en 2008-2009. De ce nombre, 21 élèves sont intégrés dans une classe ordinaire, 158 élèves sont regroupés en classe spéciale et 59 élèves sont regroupés dans une école spéciale.

Pour la CS Affluents, la population d'élèves handicapés au secondaire (15 ans et +) est de 315 personnes en 2008-2009. De ce nombre, 59 élèves sont intégrés dans une classe ordinaire, 256 élèves sont regroupés en classe spéciale et 73 élèves sont regroupés dans une école spéciale.

Par ailleurs, on constate que chez les élèves de quinze ans et plus (15 ans et +), très peu sont intégrés en classe ordinaire. La déficience langagière (34), les troubles envahissants du développement (50) et les troubles relevant de la psychopathologie retiennent présentement l'attention des intervenants. En effet, le nombre élevé de ces élèves en difficulté requiert des interventions particulières et les chiffres provenant du primaire et du secondaire nous permettent d'anticiper une augmentation de cette clientèle.

Tableau 3

Légende des codes de difficulté utilisés dans le réseau scolaire

Code 23 : Déficience intellectuelle profonde (DIP)	Code 44 : Déficience auditive (DA)
Code 24 : Déficience intellectuelle moyenne à sévère (DIM)	Code 50 : Troubles envahissants du développement (TED)
Code 33 : Déficience motrice légère ou déficience organique (DMO)	Code 53 : Troubles relevant de la psychopathologie (TRP)
Code 34 : Déficience langagière (DL)	Code 98 : Déficience intellectuelle légère 18 ans et + (RHA)
Code 36 : Déficience motrice grave (DMG)	Code 99 : Déficience atypique (DATY)
Code 42 : Déficience visuelle (DV)	

¹⁶ Source : La participation sociale des personnes handicapées, le Travail, Office des personnes handicapées du Québec, février 2007.

¹⁷ Source : Ministère de l'Éducation du Québec, L'insertion sociale et l'intégration socio-professionnelle des jeunes handicapés, Québec, septembre 1997, 133 p.

Tableau 4

Estimations¹⁸ du nombre de personnes selon la présence d'une incapacité,
région socio sanitaire de Lanaudière, 2007

Population totale selon le sexe et l'âge				Population AVEC INCAPACITÉ selon le sexe et l'âge			
Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Sexes réunis	Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Sexes réunis
0 à 14 ans	37 080	35 140	72 220	0 à 14 ans	985	545	1 530
15 à 34 ans	54 405	51 410	105 815	15 à 34 ans	1 630	1 540	3 170
35 à 54 ans	68 250	68 105	136 355	35 à 54 ans	4 910	4 770	9 680
55 à 64 ans	27 700	27 565	55 265	55 à 64 ans	3 960	3 825	7 785
65 à 74 ans	15 565	15 880	31 445	65 à 74 ans	2 770	3 400	6 170
75 ans et plus	8 390	12 425	20 815	75 ans et plus	3 025	5 380	8 405
Total	211 390	210 525	421 915	Total	17 280	19 460	36 740

Tableau 5

Nombre d'élèves handicapés, par code de difficulté, intégrés ou en classe régionale,
15 à 21 ans, Commission scolaire des Affluents

Commission scolaire des Affluents			
Codes	Élèves 15 ans et + en regroupement régional	Élèves 15 ans et + intégrés au régulier	Total CSA (primaire et secondaire)
Code 23	1	0	2
Code 24	37	0	87
Code 33	27	18	174
Code 34	71	7	385
Code 36	0	1	4
Code 42	3	4	14
Code 44	7	3	51
Code 50	33	10	258
Code 53	41	16	213
Code 98	10	0	10
Code 99	0	0	18
Total	230	59	1 216

¹⁸ Source : http://www.ophq.gouv.qc.ca/documents/estimations/Rss14_lanaudière_2007.doc,
Office des personnes handicapées du Québec, Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche.

Tableau 6

**Nombre d'élèves handicapés par codes de difficulté, intégrés ou regroupés
en classe spéciale, 15 à 21 ans, Commission scolaire des Samares**

Commission scolaire des Samares			
Codes	Élèves 15 ans et + regroupés en classe spéciale	Élèves 15 ans et + intégrés au régulier	Total CSS (primaire et secondaire)
Code 23	7	0	8
Code 24	41	0	108
Code 33	8	5	69
Code 34	21	5	232
Code 36	6	1	24
Code 42	0	1	6
Code 44	2	3	19
Code 50	12	1	153
Code 53	23	5	114
Code 98	0	0	0
Code 99	0	0	27
Total	120	21	760

À ce jour, il n'y a pas eu d'évaluation de l'impact de l'intégration des élèves handicapés en classe régulière. Nous ne sommes donc pas en mesure de savoir si l'intégration a un effet positif sur la persévérance scolaire, le taux d'obtention d'un diplôme et le passage à des études postsecondaires. Néanmoins, en ce qui concerne la scolarisation, l'écart négatif persiste entre les personnes ayant une incapacité et celles qui n'en ont pas. Il faut également souligner que les personnes avec incapacité présentent une scolarisation plus faible que celle de l'ensemble du Québec; un moins grand nombre d'entre elles ont fait des études universitaires et une proportion plus faible détient un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles¹⁹.

Bon nombre de jeunes handicapés, au terme de leurs études secondaires, n'ont ni acquis suffisamment de compétences, ni développé toutes les habiletés utiles à une intégration sociale et professionnelle satisfaisante. Cette critique s'applique en particulier aux jeunes ayant fréquenté les cheminements particuliers de formation, notamment ceux ayant une déficience intellectuelle. Ceux-ci sont, pour la plupart, inscrits dans un parcours scolaire ne permettant pas l'obtention d'un DES. Pour ce qui est de l'acquisition de compétences et le développement d'habiletés, il semble qu'il y ait encore beaucoup à faire pour favoriser une intégration rapide et harmonieuse en emploi.

Les jeunes élèves handicapés auront besoin de soutien à plusieurs niveaux après leur passage à l'école. Le projet de vie du jeune peut s'articuler autour de :

¹⁹ Portrait statistique régional de la population avec incapacité, Région de Lanaudière, 2003

- son intégration socioprofessionnelle;
- la transformation de son réseau social;
- ses loisirs;
- sa participation à la communauté;
- la poursuite de ses activités éducatives;
- son autonomie résidentielle.

Par conséquent, il apparaît évident qu'après la scolarisation, la démarche d'intégration à la vie active d'une personne handicapée a besoin, dans la majorité des cas, d'être appuyée. Ainsi, le processus d'intégration amorcé par l'école doit souvent se poursuivre avec l'intervention d'autres partenaires.

Devant ces constats et afin de fournir tout le soutien nécessaire aux jeunes handicapés, un comité de travail initié par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a conçu un rapport sur l'implantation d'une pratique de la planification et de la transition au Québec : *La transition de l'école à la vie active*, juillet 2003. Il s'agit d'un outil de référence pour développer et implanter, dans les régions du Québec, une démarche structurée afin de favoriser la collaboration, la concertation et la complémentarité des intervenants pouvant faciliter le passage du jeune de l'école à la vie active. Nonobstant cette nouvelle démarche, plusieurs outils existent déjà dans la législation pour favoriser une démarche planifiée et coordonnée pouvant s'appliquer à un processus de transition.

2.1.4 LE PLAN D'INTERVENTION

Le plan d'intervention est un outil que se donne un établissement ou un organisme pour définir son action auprès d'une personne. Même s'il existe différentes conceptions de la notion de plan d'intervention, celui-ci est prévu dans les

lois respectives du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

La Loi sur les services de santé et les services sociaux (art. 102) prévoit qu'un établissement doit développer un plan d'intervention, dans lequel il indique les besoins d'un usager, les objectifs poursuivis, les moyens à utiliser et la durée prévisible pendant laquelle des services devront lui être fournis. Le plan d'intervention doit assurer la coordination des services dispensés à l'usager par les divers intervenants concernés de l'établissement. Il doit être élaboré en collaboration avec l'usager. Cette même loi (art. 103) prévoit également qu'un établissement doit développer un plan de service individualisé (PSI) lorsqu'un usager doit recevoir, pour une période prolongée, des services de santé et des services sociaux nécessitant, outre la participation d'un établissement, celle d'autres intervenants.

En milieu scolaire, le plan d'intervention (PI) est un moyen privilégié édicté par la Loi sur l'instruction publique (art. 96.14) pour coordonner les actions qui servent à répondre aux besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Le plan d'intervention consiste en une planification d'actions visant à favoriser la réussite de l'élève qui, en raison d'une difficulté ou d'une incapacité, nécessite la mise en place d'actions concertées. Cette planification accompagne une démarche de concertation qui comprend des étapes d'élaboration, de réalisation et d'évaluation du plan d'intervention. Il doit être élaboré en collaboration avec l'élève et ses parents. Bien que le plan d'intervention scolaire est une pratique courante, il est rare, même durant les dernières années de la scolarisation, de voir un PI s'articuler en fonction d'un processus de transition de l'école à la vie active.

2.1.5 L'ENTENTE MSSS-MELS²⁰

Signée dans Lanaudière en 2003, l'entente sur la complémentarité des services dispensés par le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux vise à obtenir une vision commune et globale des besoins des jeunes et de leur famille ainsi qu'à préciser les responsabilités spécifiques et communes des partenaires, et ce, dans une perspective de continuité et de coordination des interventions. Les partenaires des deux réseaux doivent déployer ensemble les moyens nécessaires pour que tous les jeunes aient accès, au moment requis, aux services dont ils ont besoin, évitant ainsi que certains soient laissés sans réponse adaptée à leurs besoins. La mobilisation de tous est donc souhaitée afin de partager une même vision et de s'épauler dans l'action.

susceptibles de répondre aux besoins du jeune. En résumé, Le PSII va s'actualiser dans chacune des organisations par le biais du plan d'intervention. Le plan de services est donc individualisé et intersectoriel.

2.1.6 LES TRAVAUX DE L'ENTENTE MSSS-MELS

Le Mécanisme régional a ciblé deux priorités d'actions régionales, le plan de service individuel intersectoriel (PSII) et la terminologie des diagnostics d'où la création de deux groupes de travail. Le plan de service individualisé et intersectoriel (PSII) est un mécanisme assurant la planification et la coordination des services et des ressources dans le but de satisfaire les besoins de la personne en favorisant le développement de son autonomie et son intégration à la communauté. Le PSII permet de s'assurer que les interventions sont cohérentes, complémentaires et centrées sur les besoins de la personne et de son environnement. Cette démarche fait appel à tous les intervenants

²⁰ Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation, gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, 2003.



2.2 Portrait de la mesure ciblée par Engagement jeunesse

TÉVA

Description

La planification de la transition de l'école à la vie active consiste en un ensemble coordonné et planifié d'activités axées sur l'accompagnement du jeune vers la réalisation de ses projets de vie après la période de scolarisation. La planification de la transition s'adresse principalement aux élèves handicapés.

Objectif de la mesure

L'objectif vise à maximiser l'autonomie et le développement des habiletés du jeune, favoriser une meilleure connaissance de ses intérêts pour le préparer adéquatement à une vie active adulte, dans toutes les sphères de sa vie notamment à l'égard de son intégration socioprofessionnelle, de la transformation de son réseau social, de ses loisirs, de sa participation à la communauté et de la poursuite de ses activités éducatives.

Nature de l'intervention

La démarche du plan de transition impose une approche multisectorielle et d'« *empowerment* » par laquelle le jeune adulte participe pleinement à son élaboration en plus d'être le premier acteur des activités prévues durant sa réalisation. Le plan de transition s'inscrit dans le plan de services ou dans le plan de service individuel intersectoriel (PSII) puisqu'il s'agit d'une démarche concertée d'actions menées par le jeune, sa famille, des intervenants et d'autres ressources appropriées appartenant à des réseaux de services différents.

Organismes partenaires de la planification de la transition de l'école à la vie active

Les individus, organismes et institutions partenaires de cette planification sont le jeune, les parents, l'école, les centres de réadaptation, l'OPHQ, les services spécialisés de main-d'œuvre, les centres locaux d'emploi, les organismes communautaires, les CSSS Nord et Sud, le Centre Jeunesse et tous les autres partenaires qui peuvent répondre aux besoins du jeune.

L'implantation de la TÉVA dans Lanaudière²¹

En 2005, un premier projet a été initié dans la MRC Matawinie par le Collectif des services pour personnes handicapées de Matawinie. Le projet, finalisé en mars 2006, avait comme objectif la sensibilisation des partenaires à l'importance de la planification de la TÉVA et l'émission de recommandations pour les démarches subséquentes. Les activités de ce projet ont été centrées principalement sur la déficience intellectuelle et ont touché uniquement la Commission scolaire (CS) des Samares. Dans ses recommandations, le rapport fait état de l'importance de la sensibilisation du monde scolaire et de la nécessité d'un partenariat efficace entre les acteurs gravitant autour de la TÉVA.

La création du comité TÉVA et l'Entente MSSS-MELS

À la suite du projet pilote, un comité sur la TÉVA est formé. Initié par l'OPHQ, la première rencontre du comité a eu lieu en février 2007 réunissant le MELS, la CS des Affluents, la CS des Samares, le Centre de réadaptation (CR) La Myriade, le Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) Le Bouclier, le service spécialisé de main-d'œuvre (SSMO-ESSOR II), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS), la Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière (TCRAPHL) et un représentant des parents. Suite à la rencontre du comité, tous les partenaires soutenaient la démarche et étaient prêts à se pencher sur son implantation à l'échelle régionale. Le mandat du comité consiste mettre en place ou du moins à assurer l'implantation de la TÉVA dans la région.

Rapidement, un rapprochement a été fait entre les travaux du comité sur la TÉVA et ceux du groupe de travail de l'Entente MSSS-MELS sur le plan de

service individualisé et intersectoriel (PSII)²². Constatant que les deux démarches étaient semblables, avec l'accord du comité régional sur la TÉVA, il a été possible d'intégrer la planification de la TÉVA aux travaux sur le PSII. En effet, l'élaboration du cadre de référence sur le PSII distinguait des situations précises où les intervenants devaient mettre en place un plan de services. La planification de la TÉVA étant un plan de service individualisé et intersectoriel spécifique à une étape de vie d'un jeune, l'incorporation de la démarche en tant que situation nécessitant un PSII allait de soi. L'implantation de la planification de la TÉVA était alors assurée par l'Entente MSSS-MELS.

Aussi, le rôle du comité régional sur la TÉVA prenait une autre forme. Le comité devait dès lors déterminer les paramètres de la transition, développer des outils en collaboration constante avec le groupe de travail sur le PSII, sensibiliser les partenaires et leurs réseaux et assurer un suivi de l'implantation de la démarche.

La prise en charge du PSII par les CSSS

L'implantation et la mise en œuvre du PSII ont été prises en charge par les deux centres de santé et de services sociaux (CSSS du Nord et du Sud) de la région. La démarche de planification du PSII a été prévue pour s'organiser localement dans chacun des territoires des CSSS (nord et sud) par le biais de comités locaux au cours du printemps 2008.

Au cours de l'été et de l'automne 2008, un comité local sur le PSII dans le sud de Lanaudière a été mis en place et un guide de référence a été développé. Pour ce qui est du nord de la région, un comité local s'est mis en place en novembre 2008. Ce comité a repris le guide de référence et la démarche

²¹ Source : Jérôme Gauthier, OPHQ, document de présentation TÉVA Lanaudière.

²² Le groupe de travail sur le PSII de l'Entente MSSS-MELS relève directement du Mécanisme régional de l'Entente MSSS-MELS (comité directeur). Le Mécanisme régional devait cibler deux priorités d'actions régionales, dont la première fut le PSII, d'où la création d'un groupe de travail.

élaborés dans le sud afin de l'adapter aux réalités du territoire.

Actuellement, le guide de référence est complété dans les deux territoires et est présentement en processus de validation auprès de chaque organisation impliquée. Ce guide concerne le plan de service individualité et intersectoriel (PSII) où s'inscrit la TÉVA comme situation de PSII. Durant l'élaboration du guide, une attention particulière a été portée pour réduire au minimum les procédures administratives et la rédaction de formulaire. D'ici l'automne 2009, une formation sera dispensée aux intervenants du CSSS, des CS des Affluents et des Samares, des Centres jeunesse et des centres de réadaptation La Myriade et Le Bouclier afin de mettre en place la démarche PSII et, par le fait même, la TÉVA.

En ce qui concerne le comité régional sur la TÉVA, il est toujours actif et s'assurera de développer la documentation nécessaire afin d'outiller les partenaires lors de la réalisation d'un PSII touchant la transition de l'école à la vie active. De plus, le comité soutiendra l'implantation du PSII pour le volet TÉVA.

Constats

À ce jour, quelques jeunes ont bénéficié d'un plan de transition. Toutefois, diverses initiatives réalisées antérieurement autour du PSI et à l'intérieur de divers projets pilotes²³ nous permettent de relever certains constats.

La pertinence d'une aide à l'emploi pour les jeunes ayant des incapacités est nécessaire. Ces jeunes

ont besoin d'accompagnement et de soutien pour passer à l'action, leur niveau d'autonomie et leur confiance en eux étant insuffisants. La disponibilité, l'appui et l'implication des parents notamment au niveau des rôles de motivateur et d'accompagnateur auprès de leur jeune durant toute leur démarche de recherche d'emploi sont prioritaires et indispensables. Le succès de ces initiatives repose sur la collaboration de tous les acteurs en cause, dont le personnel enseignant et professionnel des écoles secondaires, les parents, les employeurs, l'aide financière des gouvernements, les services spécialisés de main-d'œuvre et les centres de réadaptation. Il reste encore beaucoup de sensibilisation et d'information à faire auprès des employeurs, mais la réussite de ces projets démontre bien qu'il y a bonne volonté et engagement de leur part.

Puisque tous les partenaires devraient se mobiliser autour des besoins du jeune, il ne devrait pas y avoir de délai au niveau de l'accessibilité dans la planification de la TÉVA. Cependant, les défis à relever se retrouveront davantage lors de l'actualisation de la transition. En effet, les services de loisir de jour et les activités occupationnelles sont très peu développés dans plusieurs MRC. Les stages de travail rémunéré ou non sont peu diversifiés et peu disponibles et les emplois permanents adaptés sont presque inexistants. Aussi, les problèmes reliés aux transports des personnes handicapées et le rapatriement des jeunes handicapés scolarisés à l'extérieur de la région devront faire l'objet de discussions afin de trouver des solutions et offrir des services durables.

L'implantation de la TÉVA oblige les partenaires à regarder l'ensemble des sphères de vie de la personne. Actuellement, le passage après l'école s'articule souvent autour de l'emploi au détriment des loisirs et des activités occupationnelles.

²³ Le projet d'études **Promotion et sensibilisation à l'embauche des étudiants handicapés** et le projet **Défi de l'école Espace Jeunesse** avaient comme principaux objectifs de faire vivre une expérience de stage et de promouvoir l'emploi d'été auprès des élèves ayant des limitations fonctionnelles ou un handicap intellectuel.

En résumé...

Les jeunes considérés comme personne handicapée, de la maternelle jusqu'à 21 ans, bénéficient des services du milieu scolaire tel qu'exigé par la Loi sur l'instruction publique.

La planification de la TÉVA est un plan de service individualisé et intersectoriel propre à une étape de vie d'un jeune.

Le comité régional de la transition de l'école vers la vie active s'assure de la mise en place de la TÉVA.

Le comité régional de la TÉVA regroupe les partenaires visés par l'organisation des activités pour planifier la transition de l'école vers la vie active des personnes handicapées.

L'implantation et la mise en œuvre du PSII sont assurées par les deux centres de santé et de services sociaux (CSSS du Nord et du Sud) de la région dans le cadre de l'Entente MSSS-MELS.

Les défis à relever sont plus liés à l'actualisation de la transition (loisirs, emplois, stages, activités occupationnelles, etc.).

LES PISTES DE SOLUTION

Note au lecteur

Compte tenu que la TÉVA n'est pas encore implantée dans Lanaudière, nous ne pouvons pas à ce moment-ci, énumérer de pistes de solution. Toutefois, les constats cités précédemment peuvent alimenter les groupes de travail dans l'implantation future de la TÉVA.



LE PROGRAMME DE QUALIFICATION DES JEUNES EN CENTRE JEUNESSE (PQJ)

ÉTAT DE SITUATION



3.1 Portrait de la clientèle

PROGRAMME DE QUALIFICATION DES JEUNES EN CENTRES JEUNESSE (PQJ)

Afin d'avoir une vue d'ensemble des caractéristiques des jeunes pour qui le programme de Qualification des jeunes en centres jeunesse a été conçu, nous croyons important de présenter un portrait étoffé de la clientèle qui bénéficie des services des centres jeunesse de Lanaudière.

En 2005, le territoire de Lanaudière compte²⁴ 97 000 jeunes âgés de 18 ans et moins. Les centres jeunesse de Lanaudière accueillent 4,5 % de ce nombre soit environ 4 365 jeunes. Dans Lanaudière, le taux de demandes de services pour 1 000 jeunes est deux fois plus élevé que la moyenne provinciale. Au Québec, l'augmentation des

signalements reçus est de 21 % pour les cinq dernières années. Dans Lanaudière, cette augmentation est de 31 % pour la même période (passant de 3 390 signalements en 2000-2001 à 4 447 en 2004-2005).

Différence par rapport au Québec :

- La majorité des jeunes ont moins de 15 ans;
- Population moins scolarisée;
- Jeunes plus vulnérables : drogue, santé mentale, pauvreté, décrochage, grossesse à l'adolescence;
- Plus de jeunes mères (moins de 20 ans) en difficulté, moins scolarisées;
- Revenu moyen plus faible;
- 50 % de la population a vécu au moins une situation traumatisante dans l'enfance.

3.1.1 LES CENTRES JEUNESSE DE LANAUDIÈRE

Les centres jeunesse de Lanaudière constituent un établissement du réseau de la santé et des services sociaux ayant une vocation régionale qui a le mandat légal d'offrir des services spécialisés de deuxième ligne aux jeunes en grande difficulté et à leur famille sur l'ensemble de la région administrative de Lanaudière. Les centres jeunesse de Lanaudière sont régis par la Loi sur

²⁴ Source : Document stratégie d'action jeunesse 2005-2008, Réactions, commentaires et recommandations rédigés par les centres jeunesse de Lanaudière, septembre 2005.

les services de santé et les services sociaux (LSSSS). Dans le cadre de leurs activités, ils ont à intervenir en vertu de la LSSSS, de la loi de la protection de la jeunesse (LPJ), de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) et du Code civil du Québec. Les jeunes de moins de 18 ans qui vivent une situation dangereuse pour leur sécurité ou leur développement reçoivent tout le soutien

nécessaire prévu par ces lois et règlements touchant les jeunes. Toutefois, malgré tout le soutien et l'accompagnement obtenus durant leur passage aux centres jeunesse, les jeunes rencontreront des difficultés dans l'apprentissage d'une liberté nouvellement acquise à la sortie. Ils ignorent presque tout du fonctionnement pratique de la vie et disposent d'un réseau social limité ou inadéquat.

Tableau 7

Population de moins de 18 ans, Prévisions 2019

Population de moins de 18 ans - Projections			
Groupe d'âge	2009	2019	Variation 2009 à 2019
Projections MapInfo (fournies par KOREM)			
0-4 ans	23 137	31 131	35 %
5-9 ans	24 974	31 751	27 %
10-14 ans	29 293	30 041	3 %
15-17 ans	21 209	16 902	-20 %
Total	98 613	109 825	11 %

Raymond Chabot Grant Thornton, Groupe-conseil stratégie et performance

3.1.2 CARACTÉRISTIQUES²⁵

Lorsque les jeunes placés dans les ressources d'hébergement des centres jeunesse atteignent la majorité, ils affichent un plus haut taux d'arrestation et d'incarcération, ont moins de diplômes et vivent plus d'instabilité. Ces jeunes sont généralement plus sujets à l'itinérance et au chômage, connaissent des problèmes de santé physique et mentale et abusent davantage de drogues. Cette situation s'explique facilement par les problèmes familiaux importants qu'ont vécus

ces jeunes (violence, abandon, etc.). La plupart d'entre eux sont profondément marqués par des troubles d'attachement. Face à la transition vers la vie adulte, leur confiance laisse fréquemment place à la peur et à l'anxiété.

Il est à souligner que 25 % des parents des enfants de 6 à 11 ans, à qui viennent en aide les centres jeunesse, ont eux-mêmes été placés en milieu substitut au moins une fois dans leur vie. Quarante-huit pour cent (48 %) d'entre eux ont été, durant leur enfance, victimes de négligence et de mauvais traitements, notamment d'abus sexuels dans 36 % des cas.

²⁵ Source : Guide d'application du Programme Qualification des jeunes, septembre 2006, p. 2-1

3.1.3 LES JEUNES ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL²⁶

Les difficultés émotionnelles de ces jeunes et leurs déficits sur le plan des compétences sociales viennent directement influencer la durée de leur placement et le nombre de leurs déplacements en milieu d'hébergement. Leur fragilité relationnelle réduit leur accès à des modèles positifs et nuit au développement des habiletés requises pour s'intégrer au travail et jouer adéquatement un rôle social. La persistance de leur précarité financière a clairement été démontrée : parmi les jeunes ayant quitté leur placement à 18 ans, seulement 10 % pouvaient atteindre l'autonomie financière à l'âge de 21 ans et moins de 20 % arrivaient à vivre sans soutien.

3.1.4 LES JEUNES ET L'ÉDUCATION²⁷

La réussite scolaire et la qualification constituent deux leviers déterminants d'insertion sociale. La majorité des jeunes issus des centres jeunesse accuse un retard scolaire de plus de deux ans. Trente-six pour cent (36 %) des jeunes qui décrochent se retrouvent souvent sous la Loi de la protection de la jeunesse (28 % des signalements retenus viennent du scolaire). Le parcours scolaire traditionnel ne convient pas à tous les jeunes, la stratégie d'apprentissage retenue ne mise pas suffisamment sur le développement de compétences globales (savoir, savoir-être et savoir-faire). Les jeunes dont s'occupent les centres jeunesse présentent un niveau de détresse sociale à ce point important que la réussite scolaire ne peut être possible si on n'intervient pas de façon importante sur les facteurs d'ordre personnel qui provoquent cette détresse.

Comme les jeunes ont peu acquis de compétences dans les différents domaines de l'autonomie, ils ont besoin de beaucoup de ressources pour aller chercher ces connaissances. Devant ce constat, l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ), avec le soutien financier de partenaires externes, a initié un projet expérimental nommé « Qualification des jeunes ».

Ce nouveau programme permet d'offrir un ensemble d'activités et de services d'accompagnement pour combler les besoins de connaissances et d'expérimentation des jeunes de 16 ans et plus qui se dirigent vers la vie adulte. À la base, ce projet d'expérimentation était considéré comme un programme satellite du programme Solidarité jeunesse instauré par l'ancien ministre André Boisclair en 1999.

Vu les résultats bénéfiques pour les jeunes des centres jeunesse, il a été décidé de généraliser le programme « Qualification des jeunes » à l'ensemble du Québec. Celui-ci est financé dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec.

²⁶ Source : Idem

²⁷ Source : Stratégie d'action jeunesse 2005-2008, réactions, commentaires et recommandations, les centres jeunesse de Lanaudière, septembre 2005



3.2 Portrait de la mesure ciblée par Engagement jeunesse

PQJ

Description

Qualification des jeunes en centres jeunesse est un programme d'accompagnement et de suivi pour préparer le passage à la vie autonome et assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec. Le programme est d'une durée de 3 ans et s'effectue sur une base volontaire. Le programme ne compte aucun critère d'exclusion, étant donné qu'il s'adresse à des jeunes dont les perspectives d'avenir sont limitées, en raison de leur vulnérabilité.

Objectif du programme

Le but du programme consiste à prévenir la marginalisation des jeunes des centres jeunesse au moment où ils atteignent leur majorité et à faire cesser la prise en charge de l'État. Le programme vise à préparer et à encadrer le passage du jeune à la vie autonome pour lui permettre d'intégrer le marché de l'emploi ou une formation qualifiante, et de développer son réseau social et de soutien afin d'augmenter ses chances de s'intégrer progressivement dans la communauté.

Nature de l'intervention

Le programme s'inspire de la philosophie d'intervention véhiculée par l'approche-milieu. L'intervention vise, d'une part, à responsabiliser le jeune et sa famille dans la démarche de celui-ci vers l'autonomie et vers une insertion socioprofessionnelle réussie, mais aussi, d'autre part, à susciter l'implication de la communauté et par la mobilisation des ressources disponibles pour apporter au jeune le soutien dont il a besoin dans cette démarche.

Organisme dispensateur de la mesure

Les centres jeunesse de Lanaudière

L'implantation du programme Qualification des jeunes fait appel à des services internes dans le cadre d'une intervention de partenariat avec une multitude de partenaires externes. De concert avec les partenaires de la communauté, l'intervention dans le cadre du programme Qualification des jeunes s'inscrit dans une volonté de créer un réseau autour des jeunes pour mieux les préparer à la vie autonome.

Constats

Le programme de Qualification des jeunes en centres jeunesse (PQJ) est implanté dans Lanaudière depuis octobre 2007 et permet à 30 jeunes d'y participer. D'une durée de trois ans, les entrées au programme se font au début de la seizième année du jeune et s'étalent jusqu'à sa dix-neuvième année. Les entrées sont variables, les sorties sont continues et la participation s'effectue toujours sur une base volontaire. Les références proviennent des personnes autorisées par le biais du service d'accès et de référence présent au centre jeunesse. La provenance des milieux de vie tels les centres jeunesse, les familles d'accueil et les appartements supervisés amène une plus value relativement à l'échantillonnage des jeunes.

Toutefois, on note que le mouvement du personnel à l'intérieur des centres jeunesse peut engendrer des difficultés au sujet de la référence des jeunes. En effet, le temps que l'intervenant s'approprie le dossier, évalue les besoins du jeune, l'âge limite pour procéder à l'admission du jeune au PQJ peut être dépassé.

À travers son parcours dans le programme, le jeune est accompagné par un éducateur PQJ qui lui propose des activités individuelles et de groupe. L'accompagnement peut être interrompu momentanément parce que le jeune vit certains problèmes. À titre d'exemple, un jeune en fugue depuis 3 semaines subit une interruption de contact avec son éducateur, sans toutefois être exclu du programme. À son retour de fugue, le jeune reprend contact avec son intervenant, clarifie sa situation et reprend les activités prévues au programme. Tout au long du suivi, l'éducateur tient compte des niveaux d'apprentissage du jeune afin de lui permettre de développer une plus grande confiance en ses compétences et ses aptitudes. Aussi, grâce à cet accompagnement soutenu, la très grande majorité

des jeunes réalisent les objectifs personnels qu'ils se sont fixés au début du programme.

Malgré ce succès, on constate une difficulté concernant la motivation de certains jeunes à demeurer actif au sein du programme durant les 3 années. Les raisons sont-elles de l'ordre de la durée du programme, du manque d'attrait face au programme ou de la fin de la durée du placement du jeune en centre jeunesse? Ces raisons demandent une réflexion.

La philosophie des centres jeunesse préconise une offre de services centrée sur les besoins des jeunes ainsi qu'une intervention accessible, continue, respectueuse et personnalisée. En ce sens, le plan d'intervention intégré (PII) et le plan d'action (PA) sont très efficaces et favorisent la continuité, l'efficacité et la cohérence des services. Toutefois, il est important de souligner que le plan de service individualisé intersectoriel (PSII), ciblé comme priorité régionale à l'intérieur des travaux de l'entente MSSS-MELS, n'est pas encore utilisé. L'application du PSII permettrait d'assurer une complémentarité des services entre les divers organismes gravitant autour du jeune et diminuerait le travail en silo.

Le cadre et les fondements du programme sont bien définis. Les procédures d'admissibilité au programme sont efficaces et la participation volontaire du jeune au programme en favorise son efficacité. L'accompagnement et la supervision du coordonnateur régional favorisent une meilleure compréhension des nouvelles pratiques à réaliser dans le cadre du programme et permettent d'effectuer des ajustements en cours de route. Les rencontres provinciales et les formations soutiennent les échanges entre les intervenants et améliorent les façons de faire. Les outils d'évaluation séquentiels permettent de bien mesurer les résultats et les cibles à atteindre (par ex. : nombre de rencontres avec le jeune, révision du plan d'action aux trois mois, etc.). Cependant, on



mentionne que la non-récurrence des budgets dédiés au PQJ entraîne des assignations temporaires de personnel au lieu de créer des postes permanents. On assiste à un roulement de personnel à l'interne et à l'externe. Ce roulement de personnel nuit à l'efficacité du programme.

Dans le cadre de l'implantation du PQJ en centre jeunesse, différents partenaires sont sollicités dans le but de les sensibiliser à cette clientèle et pour développer des alliances dans les communautés. La constitution de liens partenariaux est une des clés du programme pour mieux répondre aux besoins de ces jeunes et leur assurer un développement personnel et social. Cette approche permet aux jeunes de sortir du processus de marginalité dans lequel ils se retrouvent, en soutenant leur passage vers une autonomie valorisante, notamment par l'intermédiaire d'une meilleure qualification en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

Les organismes composant le réseau de partenaires sont regroupés en fonction du domaine dans lequel ils peuvent apporter leur soutien aux jeunes, soit : la formation (commissions scolaires, entreprises d'insertion), l'emploi (carrefours jeunesse-emploi, centres locaux d'emploi), l'hébergement (aide à la recherche d'un logement, hébergement de dépannage), la santé et les services sociaux (centres de santé et de services sociaux, les travailleurs de rue), la justice (bureaux d'aide juridique, organismes de justice alternative) et les ressources diverses (ACEF, aide alimentaire, MDJ, etc.).

Le partenariat à mettre en place nécessite beaucoup de travail. Il faut d'abord prendre connaissance des offres de services et des modes de fonctionnement de chacun. Les éducateurs du PQJ doivent avoir recours à la collaboration d'une multitude d'intervenants qui, pour certains, affichent souvent une méconnaissance du fonctionnement des centres jeunesse. À cet effet,

on note que la collaboration terrain entre les intervenants du PQJ et les intervenants des carrefours jeunesse-emploi (CJE) fonctionne très bien. Même si le budget consenti pour le programme permet la participation de seulement 30 jeunes, les liens tissés avec les partenaires dans le cadre de la réalisation du programme permettent aux autres jeunes des centres jeunesse de bénéficier d'interventions indirectes, c'est-à-dire de profiter du réseau développé par les intervenants vis-à-vis l'école, les CJE et les autres organismes partenaires.

La signature de protocoles d'entente permet d'officialiser les partenariats et d'assurer une meilleure accessibilité aux services. À cet effet, plusieurs établissements du réseau de la santé des services sociaux, les organismes communautaires, les CJE et les commissions scolaires font l'objet de protocoles d'entente. Cependant, notons qu'au-delà des protocoles d'entente signés en haut lieu, la mise en place de modalités d'application concrètes de ces protocoles faciliterait le maillage des interventions inter-établissement pour les intervenants responsables de la prise en charge de la clientèle.

Un des objectifs du PQJ est que 75 % des participants au programme s'inscrivent dans un parcours qualifiant (école ou travail). Cet objectif illustre parfaitement la nécessité de développer des liens de collaboration et de complémentarité entre les centres jeunesse et les commissions scolaires. À cet effet, des projets sont présentement en cours de développement entre le Centre Jeunesse de Lanaudière et la commission scolaire des Samares afin d'innover et d'adapter une offre de service concernant l'exploration des possibilités de formations disponibles et pouvant être offertes à ces jeunes. Relativement à la préparation au marché du travail, plusieurs plateaux de travail ou programmes sont constitués de groupes fermés, ce qui ne facilite pas la continuité des services. Certaines collaborations



(par ex. : plateaux de stage) n'existent plus suite à de mauvaises expériences du passé avec la clientèle des centres jeunesse. Ainsi, la clientèle PQJ se bute parfois à des portes fermées. Il s'agit d'une clientèle présentant souvent un grand retard académique et pour qui les parcours de programmes actuels sont inaccessibles ou méconnus.

Dans les faits, est-ce l'accès aux programmes existants qui nécessite une amélioration ou est-ce la diversification des programmes qui fait défaut? Comment s'assurer que les jeunes du PQJ (et les autres) bénéficient d'un éventail de programmes scolaires incluant une exploration plus diversifiée des métiers et professions?

En résumé...

Le programme de Qualification des jeunes en centres jeunesse (PQJ) est implanté dans Lanaudière depuis octobre 2007 et permet à 30 jeunes d'y participer.

Le PQJ permet un accompagnement intensif auprès des jeunes pendant trois ans, du début de la seizième année jusqu'à la dix-neuvième année.

On note une difficulté en ce qui a trait à la motivation du jeune à demeurer actif au sein du programme durant les 3 années.

Le plan d'intervention intégré (PII) et le plan d'action (PA) sont très efficaces et favorisent la continuité, l'efficacité et la cohérence des services. Le plan service individualisé intersectoriel (PSII), ciblé comme priorité régionale à l'intérieur des travaux de l'entente MSSS-MELS, n'est pas encore utilisé. L'application du PSII permettrait d'assurer une complémentarité des services entre les divers organismes gravitant autour du jeune et diminuerait le travail en silo.

L'accompagnement et la supervision du coordonnateur régional favorisent une meilleure compréhension des nouvelles pratiques à réaliser dans le cadre du programme et permettent d'effectuer des ajustements en cours de route.

La non-récurrence des budgets dédiés au PQJ entraîne des assignations temporaires de personnel au lieu de créer des postes permanents. On assiste à un roulement de personnel à l'interne et à l'externe. Ce roulement nuit à l'efficacité du programme.

Les éducateurs du PQJ doivent avoir recours à la collaboration d'une multitude d'intervenants qui, pour certains, affichent souvent une méconnaissance du fonctionnement des centres jeunesse.

La signature de protocoles d'entente permet d'officialiser les partenariats et d'assurer une meilleure accessibilité aux services.

Il est nécessaire de maximiser des liens de collaboration et de complémentarité entre les centres jeunesse et les commissions scolaires.

LES PISTES DE SOLUTION

Améliorer la continuité, l'efficacité et la cohérence des services au niveau de...

L'accueil, la référence et l'accompagnement

La mise en place d'un mécanisme d'intervention commun entre les partenaires améliorerait l'efficacité et la cohérence des services.

- Assurer l'application du plan de service individualisé intersectoriel (PSII)

La création de postes permanents dédiés au PQJ favoriserait la stabilité du personnel au sein du programme.

- Assurer la récurrence des budgets alloués au programme PQJ

Des règlements et des procédures

Sans objet

Du délai d'accès

Sans objet

De la complémentarité entre le programme et les services d'autres organisations

L'émergence et l'officialisation d'ententes de partenariat assureraient la cohérence au niveau de l'intervention, éviteraient le dédoublement de services et répondraient globalement aux besoins des jeunes.

- Mettre en place un guichet unique pour l'accès aux services jeunesse. Ce guichet n'inclut pas les services de la DPJ qui elle intervient en matière de protection de la jeunesse.
- Assurer la mise en place du PSII
- Faire bénéficier les jeunes d'un éventail de programmes scolaires incluant une exploration plus diversifiée des métiers et professions
- Établir des modalités concrètes pour faciliter le maillage des interventions inter-établissements
- Que davantage de services soient disponibles pour la clientèle jeunesse en difficulté ou qui vit des problèmes de santé mentale.

4

LES MÉCANISMES DE CONCERTATION DANS LANAUDIÈRE



4.1 Portrait des mécanismes de concertation

Dans Lanaudière, plusieurs partenaires établissent entre eux des liens formels et informels afin, d'une part, de mieux répondre aux besoins de leur clientèle et, d'autre part, de maximiser leur offre de service. À titre d'exemple, des liens et des ententes de service existent dans plusieurs établissements du réseau de la santé et des services sociaux (CR La Myriade, CR Le Bouclier, CSSS Sud, CSSS Nord et le Tremplin, les centres jeunesse de Lanaudière et des régions externes (Laurentides, Laval et Batshaw, etc.), des organismes communautaires (REPARS Nord, CJE, CPE, ESSOR II, Parents unis, Avenues jeunesse Sud etc.) et des ressources intersectorielles publiques (Commission scolaire des Samares, Commission scolaire des Affluents, CLE).

Toutefois, nonobstant ces liens, il existe dans Lanaudière des mécanismes de concertation et ils sont principalement concentrés dans les secteurs de la santé, de l'employabilité et de l'éducation. Ces mécanismes de concertation sont présents au niveau régional, sous-régional et local. Voir la

description des mécanismes de concertation, mission et composition en 4.5.

Constats

Les mécanismes de concertation répertoriés permettent de constater que plusieurs organisations se retrouvent sur plus d'une table de concertation ou d'un comité. La difficulté réside dans le choix des meilleurs lieux de concertation et dans la mise en commun des problématiques vécues par les jeunes. Au préalable, les partenaires doivent bien cerner la nature des actions à mettre en place pour réaliser des partenariats efficaces.

L'implantation et la reconnaissance des mécanismes de concertation étant récentes, il reste encore beaucoup de travail de sensibilisation et d'alliance à faire pour agrandir le réseau de partenaires. Toutefois, les mécanismes de concertation actuels donnent l'occasion aux organismes de se faire entendre.



4.2 Les mécanismes de concertation pour le Chantier 16-24 ans

Régional

- Le Mécanisme régional de l'entente de complémentarité MSSS-MELS
- Le Forum jeunesse Lanaudière
- Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi de Lanaudière
- La Table de l'Éducation de Lanaudière
- La Table des partenaires du développement social de Lanaudière
- Le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE)
- Le Comité régional des partenaires du marché du travail
- La Table régionale des organismes communautaires Jeunesse de Lanaudière (TROCL Jeunesse)

Sous-régional

- Les projets cliniques du Sud et du Nord de Lanaudière

Local

- Les Tables de concertation jeunesse de Lanaudière
- Les comités de prévention à l'abandon scolaire (les Comités PAS)
- Les comités locaux de développement social
- Les comités locaux de l'entente de complémentarité MSSS-MELS



4.3 Les mécanismes de concertation pour la TÉVA

- Régional**
- Le Mécanisme régional de l'entente de complémentarité MSSS-MELS
 - Le comité de travail sur la terminologie des diagnostics (MSSS-MELS)
 - La Table des partenaires du développement social de Lanaudière
 - Le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE)
 - La Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière
 - La Table de concertation régionale pour l'intégration en emploi des personnes handicapées
 - Le Forum régional Emploi-Québec/ressources externes
 - Le Comité régional sur la transition de l'école à la vie active de Lanaudière (TÉVA)
 - Le Regroupement Lanaudière pour l'Intégration au Travail
 - La Table des partenaires pour l'avancement et l'inclusion des élèves ayant des besoins particuliers de Lanaudière
- Sous-régional**
- Les projets cliniques du Sud et du Nord de Lanaudière
 - Le comité de travail concernant le PSII, MSSS-MELS Nord et Sud
 - Les comités consultatifs EHDA Nord et Sud
- Local**
- Les comités de prévention à l'abandon scolaire (les Comités PAS)
 - Les comités locaux de développement social
 - Le Collectif des services aux personnes handicapées Matawinie
 - Les comités locaux de l'entente de complémentarité MSSS-MELS



4.4 Les mécanismes de concertation pour le PQJ

Régional Le Mécanisme régional de l'entente de complémentarité MSSS-MELS
Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi de Lanaudière
La Table des partenaires du développement social de Lanaudière
La Table régionale des organismes communautaires Jeunesse de Lanaudière (TROCL Jeunesse)

Sous-régional Les projets cliniques du Sud et du Nord de Lanaudière

Local Les comités locaux de développement social
Les comités locaux de l'entente de complémentarité MSSS-MELS



4.5 Description des mécanismes de concertation

RÉGIONAL

LE MÉCANISME RÉGIONAL DE L'ENTENTE DE COMPLÉMENTARITÉ MSSS-MELS

Mission

Ce mécanisme de concertation régional constitue le moyen privilégié pour intégrer les différentes politiques, les orientations, les programmes d'intervention et les réflexions qui intéressent les acteurs soucieux du développement des jeunes dans Lanaudière.

Mandat

- Mettre en œuvre l'entente de complémentarité dans Lanaudière en s'assurant que des mécanismes locaux soient mis en place dans chacun des « territoires locaux », et que les engagements découlant des principes de l'entente soient pris en compte dans les plans d'actions;
- Soutenir l'action intersectorielle en créant des liens fonctionnels avec des partenaires;
- Analyser les besoins de formation conjointe et organiser des formations concernant l'entente;
- Assurer une médiation en cas de litige.

Composition

- La Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- L'Agence régionale de Santé et Services sociaux de Lanaudière;
- Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement;
- Les CLSC;
- Les centres jeunesse;

- Les centres de réadaptation en déficience intellectuelle;
- Les centres de réadaptation en déficience physique;
- Les centres hospitaliers;
- L'Office des personnes handicapées;
- Les centres de la petite enfance.

LE COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA TERMINOLOGIE DES DIAGNOSTICS (MSSS-MELS)

Mandat

Le groupe de travail vise à identifier les écarts existants entre les deux réseaux en terme de terminologie utilisées pour définir un diagnostic lié à un trouble de santé mentale, à une déficience physique ou intellectuelle et à un trouble envahissant du développement (TED) et de proposer des alternatives en réponse aux besoins des jeunes et de leur famille. Le groupe de travail poursuit également l'objectif d'être en mesure d'avoir une compréhension mutuelle quant aux responsabilités spécifiques et complémentaires de chacun des deux réseaux, mais ce, sans toutefois revoir l'organisation des services et les modalités d'accès.

Composition

- L'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
- La Commission scolaire des Affluents
- La Commission scolaire des Samares
- La Pédiopsychiatrie
- L'OPHQ
- Le Centre de réadaptation La Myriade
- Le Centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier
- Le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Le CSSS du Nord de Lanaudière
- Le CSSS du Sud de Lanaudière
- La Clinique régionale d'évaluation du développement de l'enfant de Lanaudière (CREDEL)

FORUM JEUNESSE LANAUDIÈRE

Mission

Il s'agit d'une table régionale consultative formée par et pour les jeunes âgés entre 12 et 35 ans, habitant ou travaillant sur le territoire de Lanaudière. La mission principale est de faire part des intérêts et des préoccupations des jeunes Lanaudois et Lanaudoises. Les jeunes peuvent exprimer leur réalité, leur vision, leurs réflexions, leurs préoccupations, leurs revendications, leurs expériences ou ils peuvent apporter des solutions nouvelles aux problèmes qu'ils vivent.

Composition

Le Forum est composé de vingt-et-un membres votants provenant de différents secteurs et de deux membres non votants nommés « relève » :

- Six MRC de Lanaudière et du territoire de Manawan
- Éducation
- Employabilité
- Entrepreneuriat et coopération
- Environnement
- Milieu étudiant
- Organismes communautaires jeunesse
- Santé et Services sociaux
- Sport, Loisir et Tourisme
- Deux représentants Relève

RÉSEAU DES CARREFOURS JEUNESSE-EMPLOI DE LANAUDIÈRE

Mission

Les membres des Carrefours jeunesse-emploi de Lanaudière se rencontrent pour échanger sur leur pratique organisationnelle dans le but de toujours améliorer leurs services ainsi que de partager les points de vue sur des actions à porter pour améliorer la situation des jeunes âgés entre 16 et 35 ans.

Composition

- Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette
- Carrefour jeunesse-emploi de la Matawinie
- Carrefour jeunesse-emploi de Montcalm
- Carrefour jeunesse-emploi L'Assomption
- Carrefour jeunesse-emploi Les Moulins

LA TABLE DE L'ÉDUCATION DE LANAUDIÈRE

Mission

Cette Table représente le réseau de l'Éducation lanaudois auprès des différents intervenants politiques, économiques et gouvernementaux. Elle constitue une instance de concertation régionale qui mène une réflexion continue sur les grandes orientations en matière d'éducation. Aussi, elle mise sur les efforts des organisations pour améliorer la situation des étudiants de la région.

Composition

- Cégep régional de Lanaudière
- Commission scolaire des Affluents

- Commission scolaire des Samares
- Commission scolaire Sir Wilfrid-Laurier
- CRÉ Lanaudière
- Emploi-Québec
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

LA TABLE DES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LANAUDIÈRE

Mission

Cette Table a pour mission la concertation et la mobilisation des acteurs en provenance des divers milieux lanaudois autour des préoccupations concernant le développement social pour améliorer la qualité de vie de la population.

Composition

Cette organisation compte plus d'une soixantaine de membres. Le conseil d'administration est composé des membres suivants :

- Le ministère de L'Emploi et de la Solidarité sociale
- L'Agence de la Santé et des Services sociaux
- La Table de l'éducation
- La Table des préfets
- La Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL)
- Les six comités locaux de développement social
- Le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)

COMITÉ RÉGIONAL POUR LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION (CREVALE)

Mission

Cette Table de concertation régionale vise à mobiliser la communauté pour accroître la persévérance scolaire, la réussite éducative, la diplomation et la qualification, en vue d'assurer l'insertion sociale et l'intégration professionnelle des jeunes et des adultes.

Composition

Les membres de cet organisme proviennent de tous les secteurs touchés par l'éducation. Présentement, le conseil d'administration est formé des secteurs suivants :

- Commission scolaire des Affluents
- Commission scolaire des Samares
- Cégep régional de Lanaudière
- Action régionale des CPE de Lanaudière

- Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette
- Forum jeunesse Lanaudière
- CR La Myriade
- CSSS du Sud et du Nord de Lanaudière

LA TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES JEUNESSE DE LANAUDIÈRE

Mission

L'objectif de la TROCL secteur jeunesse, est de regrouper les intervenantes et intervenants jeunesse communautaires afin de s'informer, d'échanger, se concerter, prendre position, développer des stratégies communes et reconnaître les différences des sous-secteurs et ce, afin de participer, ensemble, au développement et à la reconnaissance des actions et de l'organisation de notre secteur.

Le secteur jeunesse comporte 5 sous-secteurs qui possèdent leurs caractéristiques propres. La TROCL secteur Jeunesse devient donc un lieu privilégié d'échange entre les organismes de ces sous-secteurs. Les 5 sous-secteurs sont les maisons de jeunes, les maisons d'hébergement jeunesse, les organismes de justice alternative, les organismes de travail de rue et les autres organismes d'intervention jeunesse.

Composition

Tous les organismes jeunesse de Lanaudière.

LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE

Mission

La Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière est organisme à but non lucratif fondé en 1980 regroupant les associations de personnes handicapées de la région de Lanaudière. Son rôle est de voir, avec les associations membres, à l'amélioration de la qualité de vie et à l'intégration sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles. C'est aussi un organisme qui :

- offre un support technique, des références et de l'information
- participe aux activités de concertation et de sensibilisation dans le milieu
- favorise l'échange entre les associations
- encourage et support les projets novateurs et les partenariats
- représente les associations auprès des différentes instances
- assure un lien entre les associations de base et l'instance nationale de concertation qui les représente

Composition

Cette organisation compte plus de trente-cinq membres.

LE COMITÉ RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Mandat

- Participer à la définition d'objectifs et de stratégies concernant le marché du travail,
- Conseiller le ministre sur les orientations générales de la politique du marché du travail,
- Signer une entente concernant la gestion d'Emploi-Québec avec le ministre responsable de l'Emploi,
- Adopter le plan d'action d'Emploi-Québec et les plans d'action locaux et régionaux,
- Exercer un pouvoir réglementaire à l'égard de certains dossiers, dont l'application de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (dite « Loi du 1 % ») et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre,
- Animer la concertation entre les différents paliers d'intervention des partenaires,

Composition

- Six représentants des entreprises
- Six représentants de la main-d'œuvre
- Quatre représentants des réseaux d'éducation
- Deux représentants des organismes communautaires
- Le directeur régional d'Emploi-Québec
- Trois représentants d'autres ministères sans droit de vote (Éducation, Loisirs et Sport, Développement économique Innovation et exportation ou les Affaires municipales des Régions et de l'occupation du territoire)

LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE POUR L'INTÉGRATION EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mission

Assurer la concertation entre les principaux acteurs de la région afin de favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées de Lanaudière.

Composition

- Office des personnes handicapées du Québec
- Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
- Commission scolaire des Affluents
- TCRAPHL

- Centre Multiservice des Samares Pavillon de l'Envol
- Service d'aide à l'intégration des étudiants qui ont une déficience et aide financière
- CEGEP Régional de Lanaudière
- Service Canada
- CR La Myriade nord et sud
- C.R.D.P Le Bouclier
- Association des personnes handicapées Matawinie
- SPHÈRE-Québec
- Centre Le Parcours
- SEMO ESSOR II
- Direction régionale Emploi-Québec

LA TABLE DES PARTENAIRES POUR L'AVANCEMENT ET L'INCLUSION DES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS DE LANAUDIÈRE

Mandat

Le mandat de la Table des partenaires pour l'avancement et l'inclusion des élèves ayant des besoins particuliers de Lanaudière est d'informer les parents et de trouver des solutions à l'intégration de leurs enfants. La Table vise aussi la concertation afin d'harmoniser et maximiser le partenariat pour l'avancement de l'inclusion scolaire.

Composition

- C.S. des Samares (primaire, secondaire)
- C.S. des Affluents (primaire, secondaire)
- PANDA de la MRC l'Assomption et Matawinie
- EHDA, C.S. des Samares
- Corporation des enfants de la rue
- C.R. Les Filandières
- Société de l'Autisme Région Lanaudière
- Association des parents trisomiques 21, Lanaudière
- Association québécoise pour les enfants atteints d'audimutité
- Office des personnes handicapées du Québec
- Table de concertation régionale des associations de personnes
- C.R. Le Bouclier

LE COMITÉ RÉGIONAL SUR LA TRANSITION DE L'ÉCOLE À LA VIE ACTIVE DE LANAUDIÈRE (TÉVA)

Mission

Assurer l'implantation d'une démarche de planification de la transition de l'école à la vie active dans la région de Lanaudière en collaboration avec tous les partenaires visés par la TÉVA :

- Développer des outils complémentaires à ceux produits par les comités PSII afin de guider adéquatement les intervenants des différentes organisations dans la démarche de planification de la TÉVA;
- Soutenir les comités locaux coordonnant la démarche d'implantation du PSII;
- Sensibiliser les partenaires et les soutenir dans l'implantation graduelle de la TÉVA via le PSII;
- Assurer le suivi de l'implantation de la TÉVA dans les milieux;
- Relever les « trous » de service en lien avec la TÉVA en collaboration avec les comités sur le PSII nord et sud et s'assurer de la transmission des recommandations aux instances régionales décisionnelles (Agence de la santé et des services sociaux, mécanisme régional de l'Entente MSSS-MELS, etc.);
- Soutenir les différents projets visant à améliorer la planification de la TÉVA dans la région.

Composition

- Agence de la santé et des services sociaux
- Commission scolaire des Affluents
- Commission scolaire des Samares
- OPHQ
- Centre de réadaptation La Myriade
- Centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière (TCRAPHL)
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale
- Service spécialisé de main d'œuvre (SSMO-ESSOR II)
- Un parent

Sous-régional

LES PROJETS CLINIQUES DES CSSS DU SUD ET DU NORD DE LANAUDIÈRE

Mission

Promouvoir la santé et le bien-être; accueillir, évaluer et diriger les personnes et leurs proches vers les services requis et prendre en charge, accompagner et soutenir les personnes vulnérables.

Par l'implantation des projets cliniques, les CSSS du Sud et du Nord de Lanaudière visent à atteindre les objectifs d'accessibilité, de continuité et de qualité des services offerts à la population. Les deux CSSS du Sud et du Nord de Lanaudière, avec les partenaires de leur réseau local de services, doivent d'abord définir leur projet clinique et organisationnel axé sur l'interdisciplinarité entre les divers intervenants et la complémentarité des services. Afin de couvrir l'ensemble des besoins de sa population, le CSSS doit conclure des ententes de service avec d'autres partenaires : cliniques médicales, groupes de médecine de famille, centres jeunesse, centres de réadaptation, organismes communautaires, centres hospitaliers universitaires, etc.).

LE COMITÉ DE TRAVAIL CONCERNANT LE PSII MSSS-MELS NORD ET SUD

Mission

Voir à l'implantation de la démarche PSII dans Lanaudière, la faire connaître et en suivre l'évolution.

Composition

- Le Centre jeunesse
- Les Centres de services de santé et services sociaux
- La Commission scolaire des Affluents
- La Commission scolaire des Samares
- L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)
- Le Centre de réadaptation La Myriade
- Le Centre de réadaptation Le Bouclier

LES COMITÉS CONSULTATIFS EHDAA NORD ET SUD

Mission

Les comités consultatifs des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ont pour fonctions :

- de donner leur avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

- de donner leur avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Composition

- Parents d'élèves EHDA
- Un représentant des directions d'école
- Un représentant du personnel de soutien scolaire
- Un représentant d'un organisme extérieur
- Un représentant des commissaires
- Un représentant de la direction générale de la commission scolaire
- Un représentant du personnel professionnel
- Un représentant du personnel enseignant

LOCAL

LES COMITÉS DE PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE (LES COMITÉS PAS)

Mission

Ces comités œuvrent, chacun dans leur MRC, à soutenir les jeunes et leurs parents dans leur parcours vers la réussite scolaire. Ces comités sont en lien avec le CREVALE.

Sont présents sur le territoire de Lanaudière

- Le Comité de promotion pour la réussite scolaire de la MRC Montcalm (CPRSM)
- La Table jeunesse éducation main-d'œuvre de D'Autray (JEMO)
- Le Comité prévention de l'abandon scolaire de la MRC de Joliette
- La Table intersectorielle pour la réussite scolaire de la Matawinie (TIRS)
- Le Comité pour la prévention de l'abandon scolaire MRC Les Moulins
- Le Comité de prévention de l'abandon scolaire de L'Assomption

LES TABLES DE CONCERTATION JEUNESSE DE LANAUDIÈRE

Mission

Ces Tables ont pour mission de favoriser la concertation et la participation des intervenants jeunesse de chaque MRC autour de l'identification des besoins et la promotion de la santé et du bien-être des jeunes.

Sont présentes sur le territoire de Lanaudière

- Table de concertation jeunesse de la MRC Les Moulins
- Table de concertation jeunesse de la MRC de Matawinie

- Table de concertation jeunesse de la MRC de D'Autray
- Table de concertation jeunesse de la MRC de Montcalm
- Table de concertation jeunesse de la MRC L'Assomption

LES COMITÉS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Mission

Ces comités ont pour mission la concertation et la mobilisation des acteurs en provenance des divers milieux à l'échelle locale autour des préoccupations concernant le développement social pour améliorer la qualité de vie de la population. Ces comités sont en lien avec la Table des partenaires du développement social de Lanaudière.

Sont présents sur le territoire de Lanaudière

- Comité local de la MRC Les Moulins
- Comité local de la MRC de la Matawinie
- Comité local de la MRC de Joliette
- Comité local de la MRC de D'Autray
- Comité local Vision Montcalm

LES COMITÉS LOCAUX DE L'ENTENTE DE COMPLÉMENTARITÉ MSSS-MELS

Mission

Les comités locaux ont pour mission de mettre en œuvre l'entente de complémentarité MSSS-MELS de Lanaudière sur chacun des territoires et d'élaborer des plans d'actions pour le développement des jeunes.

LE COLLECTIF DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES MATAWINIE

Mission

Assurer la concertation et la cohésion des services offerts aux personnes handicapées de la Matawinie et favoriser le développement de nouveaux services si nécessaires. Les prestataires de services aux personnes handicapées du territoire sont appelés à mettre en commun leurs forces, leurs idées et leurs moyens pour assurer une meilleure qualité de vie et de meilleurs services à ces personnes.

Composition

- Association des Personnes Handicapées Matawinie
- Centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier
- Centre de réadaptation La Myriade constituante santé mentale
- Centre de réadaptation La Myriade, constituante déficience intellectuelle
- Centre de santé et de services sociaux Nord Lanaudière composante Matawinie

- Centre local d'emploi de Rawdon
- Office des Personnes Handicapées du Québec région Lanaudière
- Parrainage Civique Lanaudière
- Association des travailleurs et travailleuses accidentés Joli-Mont
- SEMO Essor II (sur certains dossiers particuliers)
- Alliance des utilisateurs du transport adapté Matawinie (AUTAM)

Annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DANS LANAUDIÈRE

Partenaires	Organismes
Claude Courchesne	MESS Direction régionale Emploi-Québec
Marcelle Goyet	SSMO Essor II
Diane Hamelin	CJE des Moulins pour les CJE de la région
Chantal Lalonde	TPDSL
Claudette Larouche	Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'organisation du territoire
Elsy Maythee Elias Lopez	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Pierre Bélanger	CSSSNL
Francine Plamondon	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Hugo Valiquette	Forum Jeunesse Lanaudière
Johanne McMillan	CREVALE
Isabelle Fraser	Commission scolaire des Samares
Claudette Royer et Marie-Chantal Bouchard	TROCL, secteur jeunesse
Sylvie Anctil	Table de l'Éducation
Marguerite Paiement	CSSSSL
Christian Pelletier et Denis Garceau	Centre Jeunesse (Qualification des jeunes)
Renée Desjardins	Agence de la santé et des services sociaux Lanaudière
Jérôme Gauthier	Office des personnes handicapées du Québec Lanaudière
Christine Cormier	Service Canada
Isabelle Levasseur	Agente de liaison, Engagement jeunesse, TPDSL

ANNEXE 2 : LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACJQ	Association des centres jeunesse du Québec
ACLSA	Ansell-Casey Life Skill Assessment
AFP	Attestation formation professionnelle
AGENT AER	Accueil, évaluation et référence
AGENT ASEJ	Agent de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse
ASSS	Agence de la santé et des services sociaux
CAPHIT	Comité Action personnes handicapées intégration travail
CDR	Comité directeur régional
CJE	Carrefour jeunesse-emploi
CJ	Centre jeunesse
CLE	Centre local d'emploi
CLS	Comité local de suivi
CR	Centre de réadaptation
CRÉ	Conférence régionale des élus
CS	Commission scolaire
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DEP	Diplôme d'études professionnelles
EJ	Engagement jeunesse
FGA	Formation générale adulte
FGJ	Formation générale jeune
FMS	Formation métiers semi-spécialisés
FP	Formation professionnelle
IDEO	Innovation, Développement, Exploration, Orientation
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MSI	Mesure, Service, Individus
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OC	Organismes communautaires
OP	Organisme public
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
OPP	Organisme parapublic
PC	Perspective Carrière
PPE	Projet de préparation à l'emploi
PQJ	Programme qualification des jeunes
PSJ	Programme solidarité jeunesse
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires en santé et services sociaux
RCJEQ	Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec
RLS	Réseau local de services
SARCA	Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement
SSMO	Service spécialisé de main d'œuvre
ST	Stratégie jeunesse
TÉVA	Transition école vie active
TROCL	Table régionale des organismes communautaire secteur jeunesse

ANNEXE 3 : LISTE DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

CHANTIER D'ACCOMPAGNEMENT DES 16-24 ANS

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Engagement jeunesse, *Des services à la jeunesse complémentaires, efficaces et cohérents*. Québec.

IPSÉ. Planification communautaire pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de la région de Lanaudière, *Forum Régional*, juin 2006.

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, *Rapport annuel de gestion 2003-2004*, Québec.

SITES INTERNET

Carrefour jeunesse emploi des Moulins, <http://www.cjemoulins.org/>

Commission scolaire des Samares, <http://www.cssamares.qc.ca>

Commission scolaire des Affluents, www.csaffluents.qc.ca/

Centre multiservice des Samares, <http://www.centremultiservice.ca/>

CREVALE, <http://www.crevale.org/>

CRE de Lanaudière, www.cre-lanaudiere.qc.ca

Emploi-Québec, <http://emploi-quebec.net>

La TROCL, <http://www.trocl.org>

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport du Québec, www.mels.gouv.qc.ca/

Ministère de la Santé et des Services Sociaux : <http://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/rls/>

Programme j'embarque quand ça me ressemble,
www.compétencesdebase.org/http://erta.educ.usherbrooke.ca/publications.htm

Secrétariat à la jeunesse, <http://www.jeunes.gouv.qc.ca/>

Service spécialisé de main d'œuvre Essor II, www.essor2.org

Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca>

TRANSITION ÉCOLE VERS LA VIE ACTIVE POUR LES JEUNES HANDICAPÉS (TÉVA)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Comité de travail sur l'implantation d'une pratique de la planification de la transition au Québec. *La transition de l'école à la vie active, Rapport*, juillet 2003.

Gauthier, Jérôme, OPHQ Lanaudière, document de présentation TÉVA Lanaudière.

Ministère de l'éducation du Québec. *Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes. Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation*, Gouvernement du Québec, 2003.

Ministère de l'éducation du Québec. *L'insertion sociale et l'intégration socioprofessionnelle des jeunes handicapés*, Québec, septembre 1997, 133 p.

Office des personnes handicapées du Québec. *La participation sociale des personnes handicapées, le Travail*, février 2007

Office des personnes handicapées du Québec. Dépliant *Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens de l'OPHQ*.

Office des personnes handicapées du Québec. *Portrait statistique régional de la population avec incapacité, Région de Lanaudière-2003*, Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche.

SSMO Essor II. *Rapport final du projet d'études Promotion et sensibilisation à l'embauche des étudiants handicapés. Activités 2006-2007*.

SITES INTERNET

ACJQ : <http://www.acjq.qc.ca>

OPHQ : http://www.ophq.gouv.qc.ca/documents/estimations/Rssl4_lanaudière_2007.doc

PROGRAMME DE QUALIFICATION DES JEUNES EN CENTRES JEUNESSE (PQJ)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Centres jeunesse de Lanaudière. *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*, septembre 2005.

Guide d'application du Programme Qualification des jeunes, septembre 2006, p. 2-1

SITES INTERNET

Institut de statistiques du Québec sur le recensement 2001-2006 de Lanaudière : www.stat.gouv.qc.ca

Statistique Canada : www.statcan.gc.ca